

**M. ANDREU SABATER  
M. COUASNON  
Mme MADELAINE  
M. PICOT  
Mme MAINCENT  
M. PREVERT  
M. LEFEBVRE  
M. PASSAYS  
Mme BALLÉ  
M. BINET  
M. CHAUVIN  
Mme MOREL  
M. DUMONT  
Mme SEGUIN  
M. MALLEON  
M. GABILLARD  
M. DECKER  
Mme BAUDRON  
Mme LEMARCHAND  
Mme KEBLI  
Mme NEEL  
Mme AKABI  
Mme SEGRETIN  
M. BARBIER  
Mme BOUVET  
M. CAER  
Mme ARRIVÉ  
Mme GODBARGE  
M. BERAS  
Mme TAHAN  
M. FOLLY  
Mme DUBOURGUAIS  
M. MAUBANT**

à

**Cher(e) Collègue,**

**Je vous serais reconnaissant de bien vouloir assister à la réunion du conseil communal qui aura lieu, à l'Hôtel de Ville de Vire Normandie, Salle du Conseil Municipal,**

**> le lundi 27 mars 2017 à 20 heures 30**

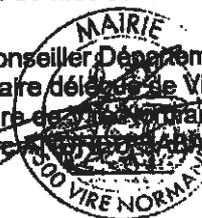
**Ordre du jour :**

		<b>Rapporteur</b>
<b>I – FINANCES</b>		<b>Yoann LEFEBVRE</b>
1	Dotation d'animation locale, dotation de gestion locale, dotation d'investissement	
<b>II – SPORT, ASSOCIATIONS</b>		<b>Marie-Noëlle BALLÉ Philippe MALLÉON</b>
2	Subventions aux associations	
<b>III – CULTURE</b>		<b>Pascal BINET</b>
3	Musée – Subvention FRAM/FRAR	
4	Musée - Acquisitions	
5	Musée – Vente de produits	
6	Musée – Ouvertures et gratuits	

7	Musée – Pass accueil Normandie	
8	Conservatoire – Orchestre à l'école	
9	Conservatoire – Demande de subvention au Ministère de la Culture dans le cadre de son réengagement aux côtés des conservatoires et des collectivités	
<b>IV – TRAVAUX</b>		<b>Gaëtan PREVERT</b>
10	Travaux route d'Aunay	
<b>V – EDUCATION, JEUNESSE</b>		
11	Fusions administratives de groupes scolaires virois pour la rentrée 2017	<b>Monsieur le Maire</b>
12	Tarifs du service enseignement	<b>Christophe PASSAYS</b>
13	Subventions pour les sorties pédagogiques et les classes découvertes ou de neige	<b>Christophe PASSAYS</b>

Je vous prie d'agréer, Cher(e) Collègue, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Le Conseiller Départemental,  
Maire délégué de Vire,  
Maire de Normandie,  
Maire de Normandie



---

**Extrait du Registre  
des projets de Délibérations  
Du Conseil Communal**

---

**Séance du 27 mars 2017**

**Objet : Finances**  
**Dotation d'animation locale**  
**Dotation de gestion locale**  
**Dotation d'investissement**

Nombre de membres en exercice : 33

Nombre de membres présents : 27

Quorum (17) : **Atteint**

Nombre de membres excusés : 6

Nombre de membres ayant  
donné pouvoir : 5

Nombre de membres absents : 6

L'an deux mille dix-sept, le vingt-sept du mois de mars à vingt heures trente, le Conseil Communal de la commune déléguée de Vire, dûment convoqué par courrier en date du vingt et un mars deux mille dix-sept par Monsieur Marc ANDREU SABATER, Maire, s'est réuni à l'Hôtel de Ville de Vire Normandie, sous la présidence de Monsieur Marc ANDREU SABATER.

**Présents** : Marc ANDREU SABATER, Serge COUASNON, Régis PICOT, Lyliane MAINCENT, Gaëtan PREVERT, Yoann LEFEBVRE, Christophe PASSAYS, Marie-Noëlle BALLÉ, Pascal BINET, Marie-Odile MOREL, Eric DUMONT, Isabelle SEGUIN, Philippe MALLÉON, Raymond GABILLARD, Cindy BAUDRON, Marie-Claire LEMARCHAND, Sarah AKABI, Catherine SEGRETIN, Francine BOUVET, Cédric CAER, Claudine ARRIVÉ, Catherine GODEBARGE, Roland BERAS, Catherine TAHAN, Jérémy FOLLY, Roselyne DUBOURGUAIS, Rémy MAUBANT.

**Excusés, Absents** : Catherine MADELAINE qui a donné pouvoir à Raymond GABILLARD, Jean-Marc CHAUVIN, Laurent DECKER qui a donné pouvoir à Yoann LEFEBVRE, Noria KEBLI qui a donné pouvoir à Marie-Odile MOREL, Olivia NÉEL qui a donné pouvoir à Régis PICOT, Guy BARBIER qui a donné pouvoir à Isabelle SEGUIN.

Roselyne DUBOURGUAIS a été désignée secrétaire de séance.

**Yoann LEFEBVRE donne lecture du rapport suivant :**

**Mes chers collègues,**

Conformément à la charte de fonctionnement de la commune de Vire Normandie, l'état spécial est composé de 3 dotations :

- La dotation de gestion locale dont l'objet est d'assurer les besoins des équipements de proximité dont elle a la charge.
- La dotation d'animation locale qui doit permettre d'assumer les dépenses liées à l'information des habitants, à la démocratie locale, en particulier les activités culturelles et sportives ainsi que le soutien financier aux associations.

Ces dotations de fonctionnement ne tiennent pas compte des frais de personnel et des charges financières assumés par le budget de Vire Normandie.

- La dotation d'investissement a pour objectif d'assurer la continuité des investissements prévus dans le cadre du débat d'orientation budgétaire.

## A – DOTATIONS DE FONCTIONNEMENT

	Dotation animation 2016	Dotation animation 2017	Dotation gestion locale 2016	Dotation gestion locale 2017	Total 2016	Total 2017
Chapitre 011	1 067 416 €	861 920 €	3 362 888 €	3 225 030 €	4 430 304 €	4 086 950 €
Chapitre 012	13 200 €	20 000 €			13 200 €	20 000 €
Chapitre 65	1 126 520 €	1 396 525 €			1 126 520 €	1 396 525 €
Chapitre 67	241 573 €	267 000 €			241 573 €	267 000 €
<b>Total</b>	<b>2 448 709 €</b>	<b>2 545 445 €</b>	<b>3 362 888 €</b>	<b>3 225 030 €</b>	<b>5 811 597 €</b>	<b>5 770 475 €</b>

- Charges à caractère général, chapitre 011 : fournitures et entretien de l'ensemble des services (fournitures pour les équipements sportifs, culturels et scolaires).
- Autres charges de gestion courantes, chapitre 65 : subventions aux associations.
- Charges exceptionnelles, chapitre 67 : subventions vers les budgets annexes de la commune déléguée de Vire (Cinéma/Théâtre – Golf – Locations de salles).

### DOTATION D'ANIMATION LOCALE

Les crédits inscrits dans la dotation animation locale permettent :

- De soutenir le tissu associatif virois.
- De maintenir les politiques culturelles, sportives et scolaires sur l'ensemble de la commune déléguée de Vire.
- De participer aux animations locales ; foires, marchés, Festivire, marché de Noël.....

Cette dotation se décompose :

### Chapitre 011 – Charges à caractère général : 861 920 €

Sont compris dans ce chapitre, les crédits nécessaires à :

- La restauration scolaire, denrées : **138 220 €**
- Les fournitures scolaires et le petit équipement dans les écoles maternelles et primaires : **47 360 €**
- Le transport : **174 800 €**
- Les activités sportives : **38 000 €**
- Les activités culturelles :
  - o Médiathèque : **49 000 €**
  - o Musée : **44 500 €**
  - o Conservatoire Musique et Danse : **36 000 €**
  - o La Halle Michel Drucker : **44 350 €**
  - o Expositions diverses : **11 240 €**
- Animations locales : foires, fêtes de Noël, Festivire : **153 700 €**
- Communication locale, présentation des festivités, Vire Direct, : **61 300 €**
- Publicité des marchés publics réceptions (vœux, médailles....) : **33 650 €**
- Animation centre socio culturel : **29 000 €**

## **Chapitre 012 – Charges de personnel : 20 000 €**

Ce crédit correspond à la prise en charge d'intervenants pour les activités scolaires et culturelles (artistes, conteurs...)

## **Chapitre 65 – Autres charges de gestion courante : 1 396 525 €**

Les participations aux organismes suivants :

- CCAS : 200 000 €
- Théâtre du Préau : 243 295 €

Les subventions aux associations les plus importantes (supérieures à 50 000 €) sont les suivantes :

- Ecoles maternelles et élémentaires privées : 90 900 €
- Union sportive Municipale Viroise : 150 019 €
- A FV : 52 260 €
- Centre Social Anne Morgan CAF : 205 590 €

## **Chapitre 67 – Charges exceptionnelles : 267 000 €**

Les subventions d'équilibre aux budgets annexes :

- Cinéma : 70 000 €
- Théâtre : 59 100 €
- Golf : 125 000 €
- Locations de salles : 10 000 €

## **DOTATION DE GESTION LOCALE : 3 225 030 €**

**Les crédits inscrits dans cette dotation permettent :**

- D'assurer et d'entretenir les besoins des équipements de proximité.
- De couvrir les dépenses d'eau, d'électricité et de chauffage de l'ensemble du patrimoine immobilier de la commune déléguée de Vire.
- De maintenir la sécurité dans les bâtiments.
- D'assurer l'entretien des espaces publics : voirie, espaces verts et éclairage public

## **Chapitre 011- Charges de gestion générale : 3 225 030 €**

**Sont compris dans ce chapitre, les crédits nécessaires à assurer les dépenses suivantes et notamment les plus importantes :**

- 60222 - Produits d'entretien pour l'ensemble des services y compris le CCAS de Vire : 40 000 €
- 60611 - Eau et assainissement de l'ensemble des équipements : 101 900 €
- 60612 - Electricité et gaz : 666 600 €
- 60613 - Chauffage urbain : chaufferie bois : 38 300 €
- 60621 - Combustibles : 2 000 €
- 60622 - Carburants pour l'ensemble des engins et véhicules : 230 900 €
- 60632 - Petit matériel : 23 000 €
- 6064 - Fournitures administratives : 40 500 €
- 60633 - Fournitures de voirie : 150 000 €
- 6068 - Fournitures pour l'entretien des différents équipements : 665 900 €
- 6132 - Locations immobilières : 20 000 €
- 6135 - Locations : 104 300 €
- 61521 - Entretien des terrains par entreprise : 33 000 €
- 61522 - Entretien des bâtiments par entreprise : 118 400 €
- 61523 - Entretien des voiries et réseaux (enduits superficiels) : 177 900 €

- 615232 Maintenance éclairage public : 200 000 €
- 61551 - Entretien des véhicules par entreprise : 8 900 €
- 61558 - Entretien des matériels : 97 900 €
- 6156 - Maintenance : 10 100 €
- 6161 - Assurances (bâtiments et véhicules) : 76 730 €
- 6182 - Documentation générale des services : 13 000 €
- 6226 - Honoraires : 47 200 €
- 6227 - Frais d'actes et contentieux : 5 000 €
- 6261 - Frais d'affranchissement : 47 200 €
- 6262 - Frais de télécommunications : 129 400 €

**B - DOTATION D'INVESTISSEMENT 2017 pour la commune déléguée de Vire**

Intitulé de l'AP Cadre de Vie Vire Normandie	Montant de l'AP 2017-2020	Crédits de Paiement 2017
Vire	4 816 770 €	1 816 354 €

AP Cadre de Vie - Vire	2017
<b>PROJETS - VOIRIE</b>	
AMENAGEMENT DE LA PLACE DE MARTILLY	203 000 €
FRICHE DES VAUX	40 000 €
RUE DE SUEDE - Effacement	59 060 €
ECLUSE – ETUDE SUR LE CURAGE ET LA CONTINUTE ECOLOGIQUE	82 692 €
DOSSIER RUAULT	50 000 €
ESPACE COMMERCIAL DU MAUPAS	97 000 €
CHEMIN BROUTTIN - mur effondré / GRDF	140 000 €
AMENAGEMENT DU PARC DE L'EUROPE	140 000 €
ROUTE D'AUNAY - EFFACEMENT DES RESEAUX	176 628 €
<b>TRAVAUX DE GROS RENOUVELLEMENT DE LA VOIRIE ET RESEAUX DIVERS</b>	
RENOUVELLEMENT DU RESEAU DE VOIRIE	200 000 €
Remplacement lisse béton vétuste - Avenue de G.- SECURITE	44 000 €
MATERIEL DE VOIRIE	15 000 €
ECLAIRAGE PUBLIC	150 000 €
RENFORCEMENT DES RESEAUX AUX ABORDS DE L'HOTEL DE VILLE	39 600 €
RENFORCEMENT DE LA SECURITE DES PIETONS (ZONES BLEUES - ZONES 30 - ECLAIRAGE DES PASSAGES PIETONS)	100 000 €
MISE EN ACCESSIBILITE DE LA VOIRIE	20 000 €
BORNES INCENDIES	15 000 €
RUE DES FAUVETTES - SECURITE INCENDIE	35 000 €
<b>MISE EN SECURITE ET AMENAGEMENT DES CIMETIERES</b>	
ESPACE CINERAIRE	35 000 €
Mise en sécurité des cimetières pour les monuments dangereux	2 400 €
COLOMBARIUM	4 800 €
CLOTURES CIMETIERES - SAINT MARTIN	35 000 €
ENROBE CIMETIERE DE VIRE SUITE AUX TRAVAUX DE MACONNERIE	12 000 €
<b>ESPACES VERTS ET AIRES DE JEUX EXTERIEURES</b>	
Gestion éco pastorale - clôtures et abris	5 426 €

Zac du Val de Vire	1 854 €
Lotissement de la Mercerie – Plantation	13 893 €
Rénovation des aires de jeux dans les écoles - ( <i>Aire de jeux Franceville 2017 - problème de sécurité</i> )	25 000 €
Jardin partagé PMR – protection	1 000 €
Réhabilitation de délaissés de voirie - Verdissement	8 000 €
<b>ENGINS - ESPACES VERTS</b>	
Remplacement de matériel et engins	65 000 €
<b>TOTAL AP CADRE DE VIE</b>	<b>1 816 354 €</b>

Intitulé de l'AP	Montant de l'AP 2017-2020	Crédits de Paiement 2017
Vire	4 237 361 €	1 731 547 €
<b>Optimisation et Valorisation du Patrimoine Vire</b>		<b>2017</b>
<b>PROJETS BATIMENT / RENOVATION</b>		
PROJET DE RENOVATION DU MUSEE		718 000 €
Etude requalification des abords de l'hôtel de ville		10 000 €
Mise aux normes du local serveur		23 408 €
Création d'un guichet unique - Aménagement de l'espace Henri Lesage		210 960 €
Chantier école château du Cotin		30 000 €
Construction d'une chaufferie bois		34 188 €
Réfection de tranchées et des accès des espaces verts- <i>Nécessaire pour l'approvisionnement de la chaufferie bois</i>		48 000 €
Raccordement de la salle Chênedollé à la chaufferie bois		15 005 €
Chantiers d'insertion - Inlus matériel pour l'éclairage de la ruelle du Donjon		98 971 €
Travaux dans les écoles		220 580 €
Projet de maison des solidarités		25 000 €
<b>PRESERVATION DU PATRIMOINE – TRAVAUX DE GROS RENOUVELLEMENT</b>		
Hôtel de Ville - Désenfumage dans la cage d'escalier de la mairie		10 000 €
VAL DE VIRE - Remplacement des portes de garages		3 000 €
Immeuble Jeannin - Rénovation cheminée		25 000 €
SECURITE - Table chauffante pour la salle du vaudeville		4 000 €
SECURITE - Armoire réfrigérée pour la salle Chênedollé		2 000 €
SALLE CHENEDOLLE - Aménagement de la salle - travaux d'isolation et de remplacement des fenêtres		44 013 €
Réfection des douches de la MJC - Reste à réaliser		10 000 €
CAMPING - Rénovation local sanitaires très vétuste (changement des portes ...)		38 962 €
Centre Socio culturel Charles Lemaitre - Travaux de couverture + descentes EP - PB infiltrations		18 000 €
Conservatoire - Remplacement de la clôture (vétuste) - SECURITE		2 000 €
Conservatoire - Porte acoustique		2 460 €
Mise en sécurité des parafoudres églises et musée		18 000 €
Renouvellement engins et véhicules légers		20 000 €
Foncier – acquisition de terrains		100 000 €
<b>TOTAL AP – PATRIMOINE</b>		<b>1 731 547 €</b>

VIRE NORMANDIE AP VALORISATION DU PATRIMOINE	MONTANT DE L'AP	CP 2017
VALORISATION DU PATRIMOINE	88 000 €	52 800 €

VIRE NORMANDIE AP VALORISATION DU PATRIMOINE	CP 2017
Opération de sécurisation des établissements scolaires	52 800 €

VIRE NORMANDIE AP TRANSITION ENERGETIQUE ET DEVELOPPEMENT DURABLE	MONTANT DE L'AP 2017-2020	CP 2017
TRANSITION ENERGETIQUE ET DEVELOPPEMENT DURABLE	2 457 300 €	1 411 300 €

VIRE NORMANDIE AP TRANSITION ENERGETIQUE ET DEVELOPPEMENT DURABLE	CP 2017
Schéma Directeur d'Eclairage Public	30 000 €
TEP - CV - Eclairage Public	347 100 €
TEP - CV - Eco mobilité	451 200 €
Vélos électriques	12 000 €
Schéma directeur des eaux pluviales	10 000 €
TEP - CV - PROJET DE RENOVATION NIVEAU BBC IMMEUBLE DU CHAMPS DE FOIRE	461 000 €
Etude - AMI - Caisse des dépôts	50 000 €
Gestion des fluides	50 000 €
<b>TOTAL</b>	<b>1 411 300 €</b>

AP ACCES AU SPORT - VIRE	2017
<b>PROJETS STRUCTURANTS</b>	
SOL - GYMNASSE DE L'ORIENT – (inclus remplacement des panneaux de baskets)	100 000 €
PARCOURS SPORTIF - LAC DE LA DATHEE	40 000 €
AMENAGEMENT DU TERRAIN DE BI-CROSS (avec structure métallique)	26 780 €
TERRAIN SYNTHETIQUE – Etudes	20 000 €
<b>MAINTIEN DU PARTRIMOINE</b>	
Stade Pierre Compte - Mise en conformité de l'éclairage (OBLIGATOIRE)	10 000 €
<i>Stade Pierre Compte - Réseau eau pluviale - annexe 1</i>	15 000 €
Terrain synthétique Val de Vire - Hockey - Réalisation d'une cage pour le stockage des buts	4 000 €
Terrain de BI-CROSS - Rénovation de la piste (sable + chaux)	10 000 €
Gymnase de l'orient - Tracés handball et basket plateaux extérieur	6 200 €
Gymnase du Val de Vire - Réfection du chauffage dans la salle	60 000 €

Parc de l'Europe – Skate Park	140 000 €
Lac de la Dathée - Base voile / Ponton et travaux divers pour mise en sécurité	41 000 €
Matériels portatifs entretien des espaces verts	4 000 €
Tracteur K 2410 (remplacement)	30 000 €
Tondeuses (2)	6 000 €
<b>TOTAL</b>	<b>512 980 €</b>

Montant Hors AP : 50 533.97 € (acquisitions pour les équipements scolaires et culturels, aménagement urbain)

### BUDGETS ANNEXES

Les budgets annexes sont assujettis à la TVA, les crédits inscrits sont en HT

#### CINEMA

Le projet de budget 2017 s'élève à :

• Fonctionnement	487 917,00 €
• Investissement	145 376,49 €
	<b>633 293,49 €</b>

Ce budget annexe intègre depuis 1997 l'ensemble des dépenses concernant le cinéma et le théâtre en dehors des activités théâtre et saison culturelle gérées par le Centre Dramatique National « Le Préau ».

#### SECTION DE FONCTIONNEMENT

	<b>BP 2016</b>	<b>B.P. 2017</b>
<b><u>Dépenses de fonctionnement</u></b>	<b>492 799,71 €</b>	<b>487 917,00 €</b>
<b><u>CINEMA</u></b>	<b>425 157,71 €</b>	
• <u>réelles</u>	<b>385 094,71 €</b>	<b>389 197,00 €</b>
✓ charges à caractère général	220 830,00 €	215 480,00 €
✓ charges de personnel	162 030,00 €	170 431,00 €
✓ autres charges de gestion courante	1 220,00 €	1 220,00 €
✓ charges exceptionnelles	150,00 €	450 €
✓ dépenses imprévues	864,71 €	
		1 616 €
• <u>mouvements d'ordre</u>	<b>40 063,00 €</b>	<b>39 624,00 €</b>
✓ amortissements	40 063,00 €	39 624,00 €
✓ virement à la section d'investissement		
<b><u>THEATRE</u></b>	<b>67 642,00 €</b>	<b>59 096. 00 €</b>
• <u>réelles</u>	<b>60 730,00 €</b>	<b>52 300,00 €</b>
✓ charges à caractère général	51 730,00 €	45 300,00
✓ charge de personnel (gardiennage)	7 000,00 €	7 000,00
✓ autres charges de gestion courante	2 000,00 €	
• <u>mouvements d'ordre</u>	<b>6 912,00 €</b>	<b>6 796,00 €</b>
✓ amortissements	6 912,00 €	6796.00€
✓ virement à la section d'investissement		
<b><u>Recettes de fonctionnement</u></b>	<b>492 799,71 €</b>	<b>487 917.00 €</b>

<b><u>CINEMA</u></b>		
• <b><u>réelles</u></b>	<b>352 500,00 €</b>	<b>417 800 ,00 €</b>
✓ <i>remboursement frais de personnel (CAE)</i>		4 800,00 €
✓ <i>prestations de service (ventes billets)</i>	270 000,00 €	280 000,00 €
✓ <i>subvention d'équilibre</i>	35 000,00 €	70 000,00 €
✓ <i>subvention d'exploitation (art et essai, publicinex, confiserie)</i>	32 000,00 €	33 000,00 €
✓ <i>produits divers de gestion courante (confiserie, cinémacop..)</i>	15 500,00 €	30 000,00 €
• <b><u>mouvements d'ordre</u></b>	-	-
✓ <i>amortissements des subventions CNC</i>		11 017 €
<b><u>THEATRE</u></b>		
• <b><u>réelles</u></b>	<b>67 528,00 €</b>	<b>59 100,00 €</b>
✓ <i>subvention d'équilibre</i>	67 528,00 €	59 100,00 €
• <b><u>résultat reporté 2015</u></b>	72 771,71 €	-

Les charges à caractères général continuent d'augmenter (gaz, électricité, ...). Les sommes à verser aux distributeurs, loueurs, TSA, CNC sont fixées par un pourcentage sur chaque billet vendu. 10.52% TSA

□ **SECTION D'INVESTISSEMENT**

	<b>B.P. 2016</b>	<b>B.P. 2017</b>
<b><u>Dépenses d'investissement</u></b>	<b>138 814,36 €</b>	<b>145 376,49 €</b>
<b><u>Dépenses imprévues</u></b>		
<b><u>CINEMA</u></b>		
• <b><u>réelles</u></b>	<b>138 814,36 €</b>	<b>129 632,49 €</b>
✓ <i>immobilisations avec restes à réaliser</i>	30 554,36 €	44 047,49 €
✓ <i>logiciels</i>	8 500,00 €	-
✓ <i>remboursement avance cinémascope</i>	99 760,00 €	85 585,00€
• <b><u>mouvements d'ordre</u></b>	-	-
✓ <i>amortissements de subventions CNC</i>		11 017 €
<b><u>THEATRE</u></b>		
• <b><u>réelles</u></b>		<b>4727,00 €</b>
✓ <i>immobilisations et agencements</i>		4727,00 €
		4727,00 €
		4727,00 €
<b><u>Recettes d'investissement</u></b>		<b>145 376,49 €</b>
<b><u>Résultat 2016 reporté</u></b>	<b>91 839,36 €</b>	<b>98 956,49 €</b>
<b><u>CINEMA</u></b>		
• <b><u>réelles</u></b>		
✓ <i>emprunt</i>		
✓ <i>subventions</i>		
• <b><u>mouvements d'ordre</u></b>	<b>40 063,00 €</b>	<b>39 624,00 €</b>
✓ <i>amortissements</i>	40 063,00 €	39 624,00 €
✓ <i>virement de la section fonctionnement</i>		
<b><u>THEATRE</u></b>		
• <b><u>mouvements d'ordre</u></b>	<b>6 912,00 €</b>	<b>6 796,00 €</b>
✓ <i>amortissements</i>	6 912,00 €	6 796,00 €
✓ <i>virement de la section de fonctionnement</i>		

## GOLF

### SECTION DE FONCTIONNEMENT

	B.P. 2016	B.P. 2017
<b><u>Dépenses de fonctionnement</u></b>	<b>138 267,49 €</b>	<b>143 340,00 €</b>
• <b><u>réelles</u></b>	<b>94 267,49 €</b>	<b>91 631,26 €</b>
✓ <i>intérêts de la dette</i>	7 300,00 €	6 300,00 €
✓ <i>charges à caractère général (fournitures, entretien terrain, impôts)</i>	86 967,49 €	85 331,25 €
✓ <i>dépenses imprévues</i>		
• <b><u>mouvements d'ordre</u></b>	<b>44 000,00 €</b>	<b>51 708,75 €</b>
✓ <i>dotations aux amortissements</i>		44 000,00 €
✓ <i>Déficit exercice précédent d'exploitation</i>	44 000,00 €	7 708,75 €
<b><u>Recettes de fonctionnement</u></b>	<b>138 267,49 €</b>	<b>143 340,00 €</b>
• <b><u>réelles</u></b>	<b>122 000,00 €</b>	<b>143 340,00 €</b>
✓ <i>loyers</i>	37 000,00 €	18 340,00 €
✓ <i>subvention d'exploitation</i>	85 000,00 €	125 000,00 €
• <b><u>excédent exercice précédent d'exploitation</u></b>	<b>16 267,49 €</b>	

### SECTION D'INVESTISSEMENT

	B.P. 2016	B.P. 2017
<b><u>Dépenses d'investissement</u></b>	<b>66 073,00 €</b>	<b>44 000,00 €</b>
• <b><u>réelles</u></b>	<b>52 117,60 €</b>	<b>44 000,00 €</b>
✓ <i>annuités de la dette en capital</i>	35 000,00 €	35 100,00 €
✓ <i>travaux</i>	17 117,60 €	8 900,00 €
✓ <i>dépenses imprévues</i>		-
• <b><u>résultat reporté 2016</u></b>	<b>13 955,40 €</b>	
<b><u>Recettes d'investissement</u></b>	<b>66 073,00 €</b>	
• <b><u>réelles</u></b>	<b>22 073,00 €</b>	
✓ <i>affectation au compte 1068</i>	22 073,00 €	
• <b><u>mouvement d'ordre</u></b>	<b>44 000,00 €</b>	<b>44 000,00 €</b>
✓ <i>virement de la section de fonctionnement</i>		
✓ <i>amortissements</i>	44 000,00 €	

## VILLAGE EQUESTRE

### SECTION DE FONCTIONNEMENT

B.P. 2016                      B.P. 2017

<b><u>Dépenses de fonctionnement</u></b>	<b>156 218,72 €</b>	<b>160 557,27 €</b>
• <b><u>réelles</u></b>	<b>53 218,72 €</b>	<b>59 857,27 €</b>
✓ <i>intérêts de la dette</i>	9 000,00 €	5 190,00 €
✓ <i>charges à caractère général</i>	43 500,00 €	54 500,92 €
✓ <i>dépenses imprévues</i>	718,72 €	167,27 €
• <b><u>mouvements d'ordre</u></b>	<b>103 000,00 €</b>	<b>80 000,00 €</b>
✓ <i>virement à la section d'investissement</i>	23 000,00 €	-
✓ <i>dotations aux amortissements</i>	80 000,00 €	80 000,00 €
<b><u>Recettes de fonctionnement</u></b>	<b>156 218,72 €</b>	<b>160 557,27 €</b>
• <b><u>réelles</u></b>	<b>35 500,00 €</b>	<b>36 000,00 €</b>
✓ <i>loyers</i>	35 500,00 €	36 000,00 €
• <b><u>mouvements d'ordre</u></b>	<b>67 200,00 €</b>	<b>67 200,00 €</b>
✓ <i>quote part subv d'investissements transférés</i>	67 200,00 €	67 200,00 €
• <b><u>résultat 2016 reporté</u></b>	<b>53 518,72 €</b>	<b>57 357,27 €</b>

□ **SECTION D'INVESTISSEMENT**

	<b>B.P. 2016</b>	<b>B.P. 2017</b>
<b><u>Dépenses d'investissement</u></b>	<b>125 134,87 €</b>	<b>111 827,98 €</b>
• <b><u>réelles</u></b>	<b>57 934,87 €</b>	<b>33 500,00 €</b>
✓ <i>annuités de la dette en capital</i>	23 000,00 €	23 500,00 €
✓ <i>travaux</i>	34 000,00 €	10 000,00 €
✓ <i>dépenses imprévues</i>	934,87 €	
• <b><u>mouvement d'ordre</u></b>	<b>67 200,00 €</b>	<b>67 200,00 €</b>
✓ <i>amortissement des subv équipement</i>	67 200,00 €	67 200,00 €
• <b><u>résultat 2016 reporté</u></b>		<b>11 127,98 €</b>
<b><u>Recettes d'investissement</u></b>	<b>125 134,87 €</b>	
• <b><u>réelles</u></b>		<b>11 127,98 €</b>
✓ <i>emprunt</i>		
✓ <i>subventions</i>		
✓ <i>affectation au compte 1068</i>		11 127,98 €
<i>Excédent investissement</i>	22 134,87 €	
• <b><u>mouvement d'ordre</u></b>	<b>103 000,00 €</b>	<b>80 000,00 €</b>
✓ <i>virement de la section de fonctionnement</i>	23 000,00 €	-
✓ <i>virement entre section (amortissements)</i>	80 000,00 €	80 000,00 €

**Avis du Conseil Communal : favorable à l'unanimité**

Le Maire délégué  
de la commune déléguée de VIRE  
Maire **ANDRÉU SABATER**





Commune déléguée de Vire

REPUBLIQUE FRANÇAISE

## Extrait du Registre des projets de Délibérations Du Conseil Communal

**Séance du 27 mars 2017**

**Objet : Subventions aux associations**

Nombre de membres en exercice : 33

Nombre de membres présents : 27

Quorum (17) : **Atteint**

Nombre de membres excusés : 6

Nombre de membres ayant  
donné pouvoir : 5

Nombre de membres absents : 6

L'an deux mille dix-sept, le vingt-sept du mois de mars à vingt heures trente, le Conseil Communal de la commune déléguée de Vire, dûment convoqué par courrier en date du vingt et un mars deux mille dix-sept par Monsieur Marc ANDREU SABATER, Maire, s'est réuni à l'Hôtel de Ville de Vire Normandie, sous la présidence de Monsieur Marc ANDREU SABATER.

**Présents** : Marc ANDREU SABATER, Serge COUASNON, Régis PICOT, Lylane MAINCENT, Gaëtan PREVERT, Yoann LEFEBVRE, Christophe PASSAYS, Marie-Noëlle BALLÉ, Pascal BINET, Marie-Odile MOREL, Eric DUMONT, Isabelle SEGUIN, Philippe MALLÉON, Raymond GABILLARD, Cindy BAUDRON, Marie-Claire LEMARCHAND, Sarah AKABI, Catherine SEGRETIN Francine BOUVET, Cédric CAER, Claudine ARRIVÉ, Catherine GODEBARGE, Roland BERAS, Catherine TAHAN, Jérémy FOLLY, Roselyne DUBOURGUAIS, Rémy MAUBANT.

**Excusés, Absents** : Catherine MADELAINE qui a donné pouvoir à Raymond GABILLARD, Jean-Marc CHAUVIN, Laurent DECKER qui a donné pouvoir à Yoann LEFEBVRE, Noria KEBLI qui a donné pouvoir à Marie-Odile MOREL, Olivia NÉEL qui a donné pouvoir à Régis PICOT, Guy BARBIER qui a donné pouvoir à Isabelle SEGUIN.

Roselyne DUBOURGUAIS a été désignée secrétaire de séance.

**Marie-Noëlle BALLÉ donne lecture du rapport suivant :**

**Mes chers collègues,**

La commune déléguée de Vire entend soutenir la vie associative, ciment du lien social dans notre cité. Cet accompagnement prend plusieurs formes :

- Une aide financière de fonctionnement ou ciblée pour soutenir une action précise. Vous trouverez ci-dessous les propositions de différentes commissions qui ont étudié les demandes. Cela représente une centaine d'associations locales et d'œuvres d'utilité publique qui vont recevoir une subvention.

- Un soutien logistique important lors des manifestations : mise à disposition de matériel et d'équipement, aide à l'installation....
- Une mise à disposition de locaux dans la mesure des disponibilités du patrimoine immobilier de la collectivité.
- La mise en place d'un comité de pilotage de la vie associative qui est composé de représentants de la diversité du monde associatif local (sport/culture, social, solidarité, enseignement, loisirs, jeunesse...) qui œuvre à la mise en place d'une manifestation visant à promouvoir l'engagement associatif dont la première édition a eu lieu le 5 octobre 2016. Actuellement, le COPIL œuvre à la préparation de la deuxième édition de la « Fête des Assos ». Ce COPIL définit également les thématiques des réunions d'information permettant aux bénévoles de bénéficier des renseignements les confortant dans leur engagement.
- Enfin concernant le sport, suite aux assises de 2015, une instance du suivi du sport virois a été mise en place. Elle est composée de dirigeants sportifs, d'éducateurs sportifs et d'élus. Elle a pour mission d'étudier les dossiers présentés dans le cadre de l'appel à projet Sport pour tous (mis en place en 2015 avec une enveloppe de 25 000€) et tout dossier relevant de l'organisation du sport local (équipement, critères de subvention...)

Nos associations sont très actives pour maintenir ou développer leur activité sur le territoire. C'est une force vive essentielle au mieux vivre ensemble. Notre volonté est de les soutenir du mieux possible pour maintenir une vie sociale cohérente.

Il est obligatoire, pour toute subvention supérieure à 23 000€ d'établir une convention avec l'association concernée.

C'est le cas des associations suivantes :

- l'association du Football Virois (AFV)
- le Rugby Club du Bocage Virois (RCBV)
- l'Union Sportive Municipale Viroise (USMV)
- le Comité des Œuvres Sociales (COS)
- les Virevoltés
- l'Association Catholique Viroise
- le Théâtre du Préau
- Vire Avenir
- le CCAS

Les conventions passées avec les associations seront validées lors du Conseil Municipal du 3 avril 2017.

Il est demandé au Conseil Communal de bien vouloir donner un avis au versement des subventions annexées dans le tableau joint (annexe 1) ainsi que leurs conventions.

**Avis du Conseil Communal : favorable à l'unanimité**

Le Maire délégué  
de la commune déléguée de VIRE  
**Marc ANDREU SABATER**



Subventions 2017		
<b>1 - vie associative</b>		
ADVOACACY 10 ans		1500
Amicale des Anciens de la Police Viroise		100
Animation emploi calvados (ae 14)		4000
Association des trésors du bocage normand		200
Association des Diabétiques du calvados et de l'orne		300
AVF Accueil des villes Françaises		500
Bridge club de vire		1500
Circuits courts		MAD local
Club des Amis du 3ème âge – Vire		3000
Club du 3ème âge de Saint-Martin-de-Tallevende		1600
Collectif jeunes Fête de la musique		200
Comité d'animation du quartier de la gare (fête de la musique)		2000
Comité de Coordination des Associations d'Anciens Combattants et Sociétés Patriotiques de Vire		540
Comité de Jumelage VIRE/BAUNATAL		1100
Comité de Jumelage VIRE/SACELE		1100
Comité de Jumelage VIRE/TOTNES		1100
<b>Enveloppe projets jumelage/échanges</b>		<b>6000</b>
Comité des fêtes de Saint Martin de Tallevende		3000
Comité des Œuvres Sociales de la ville de VIRE		29650
CREAN - Carrefour Rural Européen des Acteurs Normands		1700
Faire Play		1500
Fédération Nationale des Accidentés du Travail et des Handicapés		550
Groupe Ornithologique Normand		450
Institut international des droits de l'homme et de la paix		1000
La Gaule Viroise - AAPPMA		500
Les Amis du Vinyl		200
Les Fleurs de la Mémoire		150
les photographes du bocage		MAD local
Les Vieux Volants Virois		400
Manga san		200
Prévention routière		300
Quartier de l'Ecluse		MAD salle
Société de Chasse intercommunale de Saint Martin de Tvde, St Marvieu, Coulonces, Campagnolles		210
Tous ensemble (ex Mon Quartier et Moi)		1100
My roll's fête de la dathée en juin		4500
Association interclubs bielles de mai		2000
<b>2 – Enseignement et Formation</b>		
Amicale Laïque des Ecoles Publiques de Vire		5600
Association Sportive Institut Saint-Jean Eudes		500
<b>Association Catholique Viroise</b>		
<b>Ecole maternelle : St Joseph</b>		
Frais de fonctionnement	45*970	43650
Fournitures scolaires	45*40	1800

<b><u>Ecole élémentaire : St Joseph</u></b>		
Frais de fonctionnement	90*465	41850
Fournitures scolaires	90*40	3600
Foyer Socio-Educatif Lycée « Jean Mermoz »		650
Foyer Socio-Educatif Collège Val de Vire		450
<b><u>3 – Culture</u></b>		
Amicale des bretons Kevrenn an daou loupard		600
Asso Compagnie du lit qui grince		200
Arts virois		250
Association des parents d'élèves du conservatoire		100
Chorale Pro-Arte		600
Pro arte 50 ans sub exceptinnelle		1000
HABACUQ		2000
La Loure (musiques et traditions orales de Normandie)		5000
Les Chemins de Saint Michel		1300
Les Vespérales		1000
Les Virevoltés		55000
Les Virevoltés ■ gestion de spectacles à La Halle		10000
Musique classique jeunes talents		3000
Orchestre d'Harmonie		13434
T.R.A.C.(Théâtre Recherche Action Culturelle)		400
Théâtre du Préau (convention)		243295
Université Inter Age de Basse Normandie		700
<b>BPAC</b>		<b>200</b>
<b><u>4 – Sports et Jeunesse</u></b>		
	<b>enveloppe sport</b>	<b>297000</b>
	<b>appel à projet sport</b>	<b>25000</b>
	<b>AFV: aide exceptionnelle pour un mini bus</b>	<b>8000</b>
<b><u>5 – Interventions sociales santé et logement</u></b>		
<b>A P A E I. du Bocage Virois et de la Suisse Normande</b>		<b>800</b>
ACJM asso contrôle judiciaire et aide aux victimes		
<b>Alcool Assistance La Croix d'Or du Calvados</b>		<b>500</b>
Association Viroise pour l'aide aux réfugiés		300
Centre d'information des dts des femmes et des familles		2200
Cœur de FAM		300
Cœur de FAM Marche solidaire du 6/09/14		1200
<b>Croix rouge</b>		<b>500</b>
<b>France Adot 14</b>		<b>300</b>
Grandir dans le bocage		200
2e vie 2e chance (ex IRLCP)		2000
L'ETAPE (femmes victimes de violences conjugales)		2000
L'ETAPE lutter contre la précarité des femmes		1700
L'ETAPE accompagnement mobilité/permis		2000
L'ETAPE garage social itinérant		2000

Ligue contre le Cancer	200
Maison des ados permanence	
Noël pour tous	800
Restos du Cœur	2000
Secours catholique	500
Secours Populaire – Comité de VIRE	500
Téléthon AFM	350
<b>6 – Famille</b>	
C.A.F. (participation aux frais de fonctionnement )	205590
<b>7– Action économique</b>	
Confrérie de la Véritable Andouille de Vire	915
Foire à l'andouille	10000
Société d'Agriculture de l'Arrondissement de Vire	1200
Société des courses aide aux travaux	10000
Synd. Départemental des éleveurs de la race Prim	1200
Vire Avenir convention quadripartite	10000
Vire-Avenir (marché de Noël , animations commerciales)	27000
	<b>1 124 584</b>



## 2017 SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS SPORTIVES

	DEMANDE 2017	CRITERES	SOUTIEN AUX MANIFESTATIO NS	AIDE SPECIFIQUE DEPLACEMENT S	AIDE SPECIFIQUE USMV	
USMV AEROMODELISME	600,00	853				
USMV ATHLETISME	16 000,00	16478				
USMV BADMINTON	8 000,00	7794				
USMV BASKET BALL	26 880,00	27465				
USMV BOXE	2 800,00	4587				
USMV ESCRIME	3 000,00	2360				
USMV HAND BALL	17 500,00	16922		500,00		
USMV HOCKEY	15 000,00	13856				
USMV JUDO	9 340,00	7407				
USMV NATATION	6 200,00	8873	1 500,00	1 500,00		
USMV TENNIS	18 800,00	20266				
USMV TENNIS DE TABLE	8 000,00	4963				
USMV TIR A L'ARC	2 500,00	3275				
USMV TWIRLING	4 500,00	3417				
USMV VOLLEY	1 500,00	1502				
COMITE DIR					6500,00	
TOTAL USMV	140 620,00	140 019	1 500,00	2 000,00	6500,00	USMV
AFV		43060	600,00			AFV
BICROSS	10 500,00	8614	3 500,00			BICROSS
VCB	6 000,00	5405		500,00		VCB
NSTV	10 000,00	7484				NSTV
ELAN GYMNIQUE	15 000,00	12164				ELAN GYM
RCBV	27 081,00	23454				RCBV
SUBAQUATIQUE	11 500,00	10219		2 000,00		SUBAQUA
GOLF vire la dathee		9580				GOLF vire
PETANQUE	800,00	700,00	1 200,00			PETANQUE
VIRKING RAID	1 000,00	1 000,00				VIRKING R

KARATE	300,00	300,00	300,00				300,00	KARATE	300,00
EAGLES BOWLING	4 000,00	4 000,00	1 000,00				1 000,00	EAGLES BO	1 000,00
SECU SPO VIROI	300,00	300,00	300,00				300,00	SECURITE S	300,00
GYM VOLONTAIRE	2 400,00	2 400,00	1 200,00				1 200,00	GYM VOLO	1 200,00
MY ROLL'S							-	MY ROLL'S	-
BOULES LYONNAISES			500,00				500,00	BOULES LY	500,00
sans forme ni chemin	500,00	500,00	200,00				200,00		200,00
unss maupais	900,00	900,00					-		-
<b>TOTAL</b>	<b>230 901,00</b>	<b>230 901,00</b>	<b>265 200,00</b>	<b>6 800,00</b>	<b>4 500,00</b>	<b>6 500,00</b>	<b>283 000,00</b>		<b>283 000,00</b>



Commune déléguée de Vire

**Objet :** Convention avec l'association du Football virois.

Nombre de membres en exercice : 33

Nombre de membres présents : 27

Quorum (17) : **Atteint**

Nombre de membres excusés : 6

Nombre de membres ayant donné pouvoir : 5

Nombre de membres absents : 6

REPUBLIQUE FRANÇAISE

## Extrait du Registre des projets de Délibérations Du Conseil Communal

Séance du 27 mars 2017

L'an deux mille dix-sept, le vingt-sept du mois de mars à vingt heures trente, le Conseil Communal de la commune déléguée de Vire, dûment convoqué par courrier en date du vingt et un mars deux mille dix-sept par Monsieur Marc ANDREU SABATER, Maire, s'est réuni à l'Hôtel de Ville de Vire Normandie, sous la présidence de Monsieur Marc ANDREU SABATER.

**Présents :** Marc ANDREU SABATER, Serge COUASNON, Régis PICOT, Lyliane MAINCENT, Gaétan PREVERT, Yoann LEFEBVRE, Christophe PASSAYS, Marie-Noëlle BALLÉ, Pascal BINET, Marie-Odile MOREL, Eric DUMONT, Isabelle SEGUIN, Philippe MALLÉON, Raymond GABILLARD, Cindy BAUDRON, Marie-Claire LEMARCHAND, Sarah AKABI, Catherine SEGRETIN Francine BOUVET, Cédric CAER, Claudine ARRIVÉ, Catherine GODEBARGE, Roland BERAS, Catherine TAHAN, Jérémy FOLLY, Roselyne DUBOURGUAIS, Rémy MAUBANT.

**Excusés, Absents :** Catherine MADELAINE qui a donné pouvoir à Raymond GABILLARD, Jean-Marc CHAUVIN, Laurent DECKER qui a donné pouvoir à Yoann LEFEBVRE, Noria KEBLI qui a donné pouvoir à Marie-Odile MOREL, Olivia NÉEL qui a donné pouvoir à Régis PICOT, Guy BARBIER qui a donné pouvoir à Isabelle SEGUIN.

Roselyne DUBOURGUAIS a été désignée secrétaire de séance.

**Philippe MALLÉON donne lecture du rapport suivant :**

Mes Chers Collègues,

Conformément aux dispositions du décret n° 2001-495 du 6 juin 2001 pris pour l'application de l'article 10 de la loi n°2000-321 du 12 avril 2000 relatif à la transparence financière des aides octroyées par les personnes publiques, le Conseil Communal est appelé à donner son avis sur la conclusion de la convention ci-jointe concernant la subvention de **52 260€** attribuée au titre de l'exercice 2017 à l'Association du Football Virois.

**Avis du Conseil Communal : favorable à l'unanimité**

Le Maire délégué  
de la commune déléguée de VIRE  
Marc ANDREU SABATER

## **CONVENTION D'UTILISATION DE LA SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT**

---

### **ENTRE :**

La commune de Vire Normandie, représentée par Monsieur Marc ANDREU SABATER agissant en qualité de Maire en vertu d'une délibération du conseil municipal en date du 11 janvier 2016, d'une part,

### **ET :**

L'Association du Football Virois (A.F.V.), représentée par Monsieur Christophe LECUYER agissant en qualité de Président de cette association d'autre part.

### ***PREAMBULE :***

Le décret n° 2001-495 du 6 juin 2001 pris pour l'application de l'article 10 de la loi n°2000-321 du 12 Avril 2000 relatif à la transparence financière des aides octroyées par la personne publique précise :

- Dans son article 1 : l'obligation de conclure une convention s'applique aux associations dont la subvention annuelle dépasse la somme de 23 000 euros.
- Dans son article 2 : l'obligation de déposer à la préfecture du département le budget, les comptes, les conventions, et les comptes rendus financiers des subventions reçues.

La circulaire du Premier Ministre du 24 décembre 2002 relative aux subventions de l'état aux associations précise dans son chapitre 3 : le contrôle de l'emploi de la subvention.

Il y est fait état :

- D'un délai de transmission des documents comptables au plus tard le dernier jour du sixième mois qui suit la clôture de l'exercice au titre duquel la subvention a été allouée
- De l'obligation d'approuver les comptes et le rapport d'activité
- De reverser au Trésor public toute subvention non employée ou employée non conformément à son objet.

L'arrêté du 8 avril 1999 portant homologation du règlement n° 99-01 du 16 février 1999 du comité de la réglementation comptable relatif aux modalités d'établissement des comptes annuels des associations et fondations indique :

- Dans son article 2 : l'obligation d'établir des comptes annuels conformément au plan comptable général et devant être présentés par la personne morale.
- Dans son article 3 les préconisations suivantes :
  - L'objet social de l'association correspond à l'objet défini dans ses statuts

- Le projet associatif est constitué des différents objectifs fixés par les organes statutairement compétents de l'association pour réaliser l'objet social.

En application de ces textes il est convenu entre les parties :

**Article 1<sup>er</sup>** : La commune de Vire Normandie attribue une subvention de fonctionnement à l'A.F.V. d'un montant de 52 260,00 €uros. La répartition est la suivante :

Fonctionnement	43 660,00 €
Tournoi futsal de février 2017	600,00 €
Aide à l'acquisition d'un minibus	8 000,00 €

**Article 2** : L'octroi de subvention répond à une utilité publique. La collectivité reconnaît que l'association a un rôle à jouer dans le cadre de l'animation sportive locale et notamment sur 3 points :

**Aspect éducatif :**

*Organisation de l'école de football* : apprentissage de la vie en collectivité, respect des règles, des partenaires et adversaires et apprentissage des fondamentaux du football.

*Classe à horaire aménagé* : encadrement de collégiens des 3 collèges Virois de la 6<sup>e</sup> à la 3<sup>e</sup>.

**Aspect compétitif :**

Faire évoluer au plus haut niveau régional les équipes 1 de chaque catégorie évoluant à 11.

La subvention de fonctionnement correspond à ces 2 aspects.

**Aspect social :**

Participer à des actions promotionnelles pour tous (licenciés et non licenciés) organisées par le service des sports (ou en organiser).

**Article 3** : Le versement de la subvention sera effectué en deux fois. La première partie soit 30 000,00 € dès le vote par le conseil municipal du Budget Primitif et le solde au cours du mois d'Août de la même année. La commune de Vire Normandie a consenti une aide financière de 20 000€ remboursable sur 5 ans (délibération du 3 février 2014) dans le cadre d'un contexte économique délicat pour palier aux difficultés de trésorerie du club. Cela constitue une avance sur les exercices suivants à compter de 2014. L'avance sera déduite chaque année du cinquième soit 4 000€.

Des avances pourront être consenties suite à demande écrite de l'association dans le cadre de la réglementation concernant l'attribution de subventions aux associations et des possibilités financières de la collectivité.

L'A.F.V. avec ces fonds, est chargée de régler les dépenses relatives à son fonctionnement et aux charges de personnel.

**Article 4** : Un groupe de travail composé de membres du bureau de l'association et de représentants de la collectivité (élus et fonctionnaires) sera chargé, au cours de réunions régulières (3 par an), d'étudier la bonne utilisation de la subvention et d'appréhender les besoins réels de l'association pour son fonctionnement.

**Article 5** : Les équipements sportifs de la commune de Vire Normandie (terrains, gymnases...) nécessaires au bon fonctionnement du club, seront mis gracieusement à la disposition de l'association. Toute demande devra faire l'objet d'un écrit transmis à la collectivité et obtenir un accord écrit du service des sports pour validation de l'utilisation. La commune de Vire Normandie, propriétaire des installations sportives, peut, selon les opportunités (manifestation...) ou pour des raisons de sécurité, affecter les équipements sportifs traditionnellement utilisés par l'A.F.V., à une autre structure ou à en suspendre l'utilisation, après consultation avec les utilisateurs habituels.

**Article 6** : La présente convention est souscrite pour l'année civile 2017.

Fait à Vire le .....

Le Président de l'AFV  
Christophe LECUYER

Le Conseiller Départemental  
Maire de Vire Normandie  
Marc ANDREU SABATER





Commune déléguée de Vire

REPUBLIQUE FRANÇAISE

**Extrait du Registre  
des projets de Délibérations  
Du Conseil Communal**

**Séance du 27 mars 2017**

**Objet** : Convention avec le  
Rugby Club du Bocage  
Virois

L'an deux mille dix-sept, le vingt-sept du mois de mars à vingt heures trente, le Conseil Communal de la commune déléguée de Vire, dûment convoqué par courrier en date du vingt et un mars deux mille dix-sept par Monsieur Marc ANDREU SABATER, Maire, s'est réuni à l'Hôtel de Ville de Vire Normandie, sous la présidence de Monsieur Marc ANDREU SABATER.

Nombre de membres en exercice : **33**

Nombre de membres présents : **27**

Quorum (17) : **Atteint**

Nombre de membres excusés : **6**

Nombre de membres ayant  
donné pouvoir : **5**

Nombre de membres absents : **6**

**Présents** : Marc ANDREU SABATER, Serge COUASNON, Régis PICOT, Lyliane MAINCENT, Gaëtan PREVERT, Yoann LEFEBVRE, Christophe PASSAYS, Marie-Noëlle BALLÉ, Pascal BINET, Marie-Odile MOREL, Eric DUMONT, Isabelle SEGUIN, Philippe MALLÉON, Raymond GABILLARD, Cindy BAUDRON, Marie-Claire LEMARCHAND, Sarah AKABI, Catherine SEGRETIN, Francine BOUVET, Cédric CAER, Claudine ARRIVÉ, Catherine GODEBARGE, Roland BERAS, Catherine TAHAN, Jérémy FOLLY, Roselyne DUBOURGUAIS, Rémy MAUBANT.

**Excusés, Absents** : Catherine MADELAINE qui a donné pouvoir à Raymond GABILLARD, Jean-Marc CHAUVIN, Laurent DECKER qui a donné pouvoir à Yoann LEFEBVRE, Noria KEBLI qui a donné pouvoir à Marie-Odile MOREL, Olivia NÉEL qui a donné pouvoir à Régis PICOT, Guy BARBIER qui a donné pouvoir à Isabelle SEGUIN.

Roselyne DUBOURGUAIS a été désignée secrétaire de séance.

**Philippe MALLÉON donne lecture du rapport suivant :**

Mes Chers Collègues,

Conformément aux dispositions du décret n° 2001-495 du 6 juin 2001 pris pour l'application de l'article 10 de la loi n°2000-321 du 12 avril 2000 relatif à la transparence financière des aides octroyées par les personnes publiques, le Conseil Communal est appelé à donner son avis sur la conclusion de la convention ci-jointe concernant la subvention de **23 454 €** attribuée au titre de l'exercice 2017 au Rugby Club du Bocage Virois.

**Avis du Conseil Communal : favorable à l'unanimité**

Le Maire délégué  
de la commune déléguée de VIRE  
**Marc ANDREU SABATER**

## **CONVENTION D'UTILISATION DE LA SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT**

---

### **ENTRE :**

La commune de Vire Normandie, représentée par Monsieur Marc ANDREU SABATER agissant en qualité de Maire en vertu d'une délibération du conseil municipal en date du 11 janvier 2016, d'une part,

### **ET :**

Le Rugby Club du Bocage Virois (R.C.B.V.), représenté par Monsieur Arnaud BARRE agissant en qualité de Président de cette association d'autre part.

### ***PREAMBULE :***

Le décret n° 2001-495 du 6 juin 2001 pris pour l'application de l'article 10 de la loi n°2000-321 du 12 Avril 2000 relatif à la transparence financière des aides octroyées par la personne publique précise :

- Dans son article 1 : l'obligation de conclure une convention s'applique aux subventions dont le montant annuel dépasse la somme de 23 000 euros.
- Dans son article 2 : l'obligation de déposer à la préfecture du département le budget, les comptes, les conventions, et les comptes rendus financiers des subventions reçues.

La circulaire du Premier Ministre du 24 décembre 2002 relative aux subventions de l'état aux associations précise dans son chapitre 3 : le contrôle de l'emploi de la subvention.

Il y est fait état :

- D'un délai de transmission des documents comptables au plus tard le dernier jour du sixième mois qui suit la clôture de l'exercice au titre duquel la subvention a été allouée
- De l'obligation d'approuver les comptes et le rapport d'activité
- De reverser au Trésor public toute subvention non employée ou employée non conformément à son objet.

L'arrêté du 8 avril 1999 portant homologation du règlement n° 99-01 du 16 février 1999 du comité de la réglementation comptable relatif aux modalités d'établissement des comptes annuels des associations et fondations indique :

- Dans son article 2 : l'obligation d'établir des comptes annuels conformément au plan comptable général et devant être présentés par la personne morale.
- Dans son article 3 les préconisations suivantes :
  - L'objet social de l'association correspond à l'objet défini dans ses statuts

- Le projet associatif est constitué des différents objectifs fixés par les organes statutairement compétents de l'association pour réaliser l'objet social

En application de ces textes il est convenu entre les parties :

**Article 1<sup>er</sup>** : La commune de Vire Normandie, lors de la séance du conseil municipal du 3 Avril 2017, a décidé d'attribuer une subvention au R.C.B.V. d'un montant de 23 454,00 euros (crédits inscrits au BP 2017) répartis comme suit :

Fonctionnement	23 454,00 €
----------------	-------------

**Article 2** : En contrepartie de cette aide financière apportée par la collectivité, l'association s'engage à mettre en œuvre la politique sportive, éducative et sociale de la commune de Vire Normandie.

**Article 3** : Le versement de la subvention sera effectué en deux fois. La moitié dès le vote par le conseil municipal du Budget Primitif et le solde au cours du mois d'Août de la même année.

Des avances pourront être consenties suite à demande écrite de l'association dans le cadre de la réglementation concernant l'attribution de subventions aux associations et des possibilités financières de la collectivité.

Le R.C.B.V. avec ces fonds, est chargé de régler les dépenses relatives à son fonctionnement et aux charges de personnel.

**Article 4** : Une commission, composée de membres du comité directeur de l'association et de représentants de la collectivité, sera chargée d'étudier le budget prévisionnel de l'association et d'évaluer la bonne utilisation de la subvention.

**Article 5** : Les équipements sportifs de la commune de Vire Normandie (terrains, gymnases...) nécessaires au bon fonctionnement du club, seront mis gracieusement à la disposition de l'association. Toute demande devra faire l'objet d'un écrit transmis à la collectivité et obtenir un accord écrit du service des sports pour validation de l'utilisation. La commune de Vire Normandie, propriétaire des installations sportives, peut, selon les opportunités (manifestation...) ou pour des raisons de sécurité, affecter les équipements sportifs traditionnellement utilisés par le R.C.B.V., à une autre structure ou à en suspendre l'utilisation, après consultation avec les utilisateurs habituels.

**Article 6** : La présente convention est souscrite pour l'année civile 2017.

Fait à Vire le .....

Le Président du RCBV Normandie

Arnaud BARRE

Le Conseiller Départemental

Maire de Vire Normandie

Marc ANDREU SABATER





Commune déléguée de Vire

**Objet :** Convention avec  
l'Union Sportive Municipale  
Viroise

REPUBLIQUE FRANÇAISE

## Extrait du Registre des projets de Délibérations Du Conseil Communal

Séance du 27 mars 2017

L'an deux mille dix-sept, le vingt-sept du mois de mars à vingt heures trente, le Conseil Communal de la commune déléguée de Vire, dûment convoqué par courrier en date du vingt et un mars deux mille dix-sept par Monsieur Marc ANDREU SABATER, Maire, s'est réuni à l'Hôtel de Ville de Vire Normandie, sous la présidence de Monsieur Marc ANDREU SABATER.

Nombre de membres en exercice : 33

Nombre de membres présents : 27

Quorum (17) : **Atteint**

Nombre de membres excusés : 6

Nombre de membres ayant  
donné pouvoir : 5

Nombre de membres absents : 6

**Présents :** Marc ANDREU SABATER, Serge COUASNON, Régis PICOT, Lyliane MAINCENT, Gaëtan PREVERT, Yoann LEFEBVRE, Christophe PASSAYS, Marie-Noëlle BALLÉ, Pascal BINET, Marie-Odile MOREL, Eric DUMONT, Isabelle SEGUIN, Philippe MALLÉON, Raymond GABILLARD, Cindy BAUDRON, Marie-Claire LEMARCHAND, Sarah AKABI, Catherine SEGRETIN Francine BOUVET, Cédric CAER, Claudine ARRIVÉ, Catherine GODEBARGE, Roland BERAS, Catherine TAHAN, Jérémy FOLLY, Roselyne DUBOURGUAIS, Rémy MAUBANT.

**Excusés, Absents :** Catherine MADELAINE qui a donné pouvoir à Raymond GABILLARD, Jean-Marc CHAUVIN, Laurent DECKER qui a donné pouvoir à Yoann LEFEBVRE, Noria KEBLI qui a donné pouvoir à Marie-Odile MOREL, Olivia NÉEL qui a donné pouvoir à Régis PICOT, Guy BARBIER qui a donné pouvoir à Isabelle SEGUIN.

Roselyne DUBOURGUAIS a été désignée secrétaire de séance.

**Philippe MALLÉON donne lecture du rapport suivant :**

Mes Chers Collègues,

Conformément aux dispositions du décret n° 2001-495 du 6 juin 2001 pris pour l'application de l'article 10 de la loi n°2000-321 du 12 avril 2000 relatif à la transparence financière des aides octroyées par les personnes publiques, le Conseil Communal est appelé à donner son avis sur la conclusion de la convention ci-jointe concernant la subvention de 150 019€ attribuée au titre de l'exercice 2016 à l'Union Sportive Municipale Viroise.

**Avis du Conseil Communal : favorable à l'unanimité**

Le Maire délégué  
de la commune déléguée de VIRE  
Marc ANDREU SABATER



## **CONVENTION D'UTILISATION DE LA SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT**

### **ENTRE :**

La commune de Vire Normandie, représentée par Monsieur Marc ANDREU SABATER agissant en qualité de Maire en vertu d'une délibération du conseil municipal en date du 11 janvier 2016, d'une part,

### **ET :**

L'Union Sportive Municipale Viroise, représentée par Monsieur Roland BERAS, agissant en qualité de Président de cette association, d'autre part.

### ***PREAMBULE :***

Le décret n° 2001-495 du 6 juin 2001 pris pour l'application de l'article 10 de la loi n°2000-321 du 12 Avril 2000 relatif à la transparence financière des aides octroyées par la personne publique précise :

- Dans son article 1 : l'obligation de conclure une convention s'applique aux subventions dont le montant annuel dépasse la somme de 23 000 euros.
- Dans son article 2 : l'obligation de déposer à la préfecture du département le budget, les comptes, les conventions, et les comptes rendus financiers des subventions reçues.

La circulaire du Premier Ministre du 24 décembre 2002 relative aux subventions de l'état aux associations précise dans son chapitre 3 : le contrôle de l'emploi de la subvention.

Il y est fait état :

- D'un délai de transmission des documents comptables au plus tard le dernier jour du sixième mois qui suit la clôture de l'exercice au titre duquel la subvention a été allouée
- De l'obligation d'approuver les comptes et le rapport d'activité
- De reverser au Trésor public toute subvention non employée ou employée non conformément à son objet.

L'arrêté du 8 avril 1999 portant homologation du règlement n° 99-01 du 16 février 1999 du comité de la réglementation comptable relatif aux modalités d'établissement des comptes annuels des associations et fondations indique :

- Dans son article 2 : l'obligation d'établir des comptes annuels conformément au plan comptable général et devant être présentés par la personne morale.
- Dans son article 3 les préconisations suivantes :
  - L'objet social de l'association correspond à l'objet défini dans ses statuts
  - Le projet associatif est constitué des différents objectifs fixés par les organes statutairement compétents de l'association pour réaliser l'objet social

En application de ces textes il est convenu entre les parties :

**Article 1<sup>er</sup>** : La commune de Vire Normandie, lors de la séance du conseil municipal du 3 avril 2017, a décidé d'attribuer une subvention à l'U.S.M.V. d'un montant de 150 019,00 euros (crédits inscrits au BP 2017) répartis comme suit :

Activités	140 019,00 €
Expert-comptable	6 500,00 €
Aide aux déplacements section natation	1 500,00 €
Soutien à la manifestation du 18 mars section Natation	1 500,00 €
Participation au déplacement « mondiaux de Hand » section Hand	500,00 €

**Article 2** : En contrepartie de cette aide financière apportée par la collectivité, l'association s'engage à mettre en œuvre la politique sportive, éducative et sociale de la commune de Vire Normandie.

**Article 3** : Le versement de la subvention sera effectué en trois fois. Un tiers dès le vote par le conseil municipal du Budget Primitif, le deuxième fin mai et le solde au cours du mois d'Août de la même année.

Des avances pourront être consenties suite à demande écrite de l'association dans le cadre de la réglementation concernant l'attribution de subventions aux associations et des possibilités financières de la collectivité.

L'USMV avec ces fonds, est chargée de régler les dépenses relatives à son fonctionnement et aux charges de personnel.

**Article 4** : Une commission, composée de membres du comité directeur de l'association et de représentants de la collectivité, sera chargée d'étudier les budgets prévisionnels de chaque section de l'U.S.M.V. et d'évaluer la bonne utilisation de la subvention.

**Article 5** : Les équipements sportifs de la commune de Vire Normandie (terrains, gymnases...) nécessaires au bon fonctionnement du club, seront mis gracieusement à la disposition de l'association. Toute demande devra faire l'objet d'un écrit transmis à la collectivité et obtenir un accord écrit du service des sports pour validation de l'utilisation. La commune de Vire Normandie, propriétaire des installations sportives, peut, selon les opportunités (manifestation...) ou pour des raisons de sécurité, affecter les équipements sportifs traditionnellement utilisés par l'U.S.M.V., à une autre structure ou à en suspendre l'utilisation, après consultation avec les utilisateurs habituels.

**Article 6** : La présente convention est souscrite pour l'année civile 2017.

Fait à Vire le .....

Le Président de l'USMV Normandie

Roland BERAS

Le Conseiller Départemental,

Maire de Vire Normandie

Marc ANDREU SABATER





Commune déléguée de Vire

REPUBLIQUE FRANÇAISE

**Extrait du Registre  
des projets de Délibérations  
Du Conseil Communal**

**Séance du 27 mars 2017**

**Objet** : Convention avec le  
Comité des Œuvres Sociales

L'an deux mille dix-sept, le vingt-sept du mois de mars à vingt heures trente, le Conseil Communal de la commune déléguée de Vire, dûment convoqué par courrier en date du vingt et un mars deux mille dix-sept par Monsieur Marc ANDREU SABATER, Maire, s'est réuni à l'Hôtel de Ville de Vire Normandie, sous la présidence de Monsieur Marc ANDREU SABATER.

Nombre de membres en exercice : **33**

Nombre de membres présents : **27**

Quorum (17) : **Atteint**

Nombre de membres excusés : **6**

Nombre de membres ayant  
donné pouvoir : **5**

Nombre de membres absents : **6**

**Présents** : Marc ANDREU SABATER, Serge COUASNON, Régis PICOT, Lyliane MAINCENT, Gaëtan PREVERT, Yoann LEFEBVRE, Christophe PASSAYS, Marie-Noëlle BALLÉ, Pascal BINET, Marie-Odile MOREL, Eric DUMONT, Isabelle SEGUIN, Philippe MALLÉON, Raymond GABILLARD, Cindy BAUDRON, Marie-Claire LEMARCHAND, Sarah AKABI, Catherine SEGRETIN, Francine BOUVET, Cédric CAER, Claudine ARRIVÉ, Catherine GODEBARGE, Roland BERAS, Catherine TAHAN, Jérémy FOLLY, Roselyne DUBOURGUAIS, Rémy MAUBANT.

**Excusés, Absents** : Catherine MADELAINE qui a donné pouvoir à Raymond GABILLARD, Jean-Marc CHAUVIN, Laurent DECKER qui a donné pouvoir à Yoann LEFEBVRE, Noria KEBLI qui a donné pouvoir à Marie-Odile MOREL, Olivia NÉEL qui a donné pouvoir à Régis PICOT, Guy BARBIER qui a donné pouvoir à Isabelle SEGUIN.

Roselyne DUBOURGUAIS a été désignée secrétaire de séance.

**Raymond GABILLARD donne lecture du rapport suivant :**

Mes Chers Collègues,

Conformément aux dispositions du décret n° 2001-495 du 6 juin 2001 pris pour l'application de l'article 10 de la loi n°2000-321 du 12 avril 2000 relatif à la transparence financière des aides octroyées par les personnes publiques, le Conseil Communal est appelé à donner son avis sur la conclusion de la convention ci-jointe concernant la subvention de **29 650,00 €** attribuée au titre de l'exercice **2017** au Comité des Œuvres Sociales.

**Avis du Conseil Communal : favorable à l'unanimité**

Le Maire délégué  
de la commune déléguée de VIRE  
**Marc ANDREU SABATER**



**CONVENTION**  
**Entre la Commune déléguée de Vire**  
**et le Comité des Œuvres Sociales du Personnel Communal**

**Entre**

La Commune déléguée de Vire, représentée par Monsieur Marc ANDREU SABATER, agissant en qualité de Maire suivant l'avis du conseil municipal du 28 mars 2014, d'une part,

**Et**

Le Comité des Œuvres Sociales du Personnel Communal, ayant son Siège social à l'Hôtel de Ville de Vire Normandie, représenté par Madame Gisèle MARIE, agissant en qualité de Présidente dudit Comité, d'autre part,

Il est convenu et arrêté ce qui suit :

**Article 1<sup>er</sup> - OBJET**

La présente convention a pour objet de fixer les modalités de versements de la subvention attribuée par la commune déléguée de Vire au Comité des Œuvres Sociales du Personnel Communal.

**Article 2 – OBLIGATIONS DU COMITE DES ŒUVRES SOCIALES DU PERSONNEL COMMUNAL**

Le Comité des Œuvres Sociales du Personnel Communal a pour mission d'organiser l'Arbre de Noël pour les enfants du Personnel communal, de proposer dans le cadre de son fonctionnement : des activités diverses, des allocations de rentrée scolaire et extrascolaire, des bons cadeaux au Personnel communal, etc...

**Article 3 – OBLIGATIONS DE LA COMMUNE DELEGUEE DE VIRE**

La Commune déléguée de Vire a pour obligation en contrepartie de verser la subvention 2017 d'un montant de **29 650,00 €** accordée suivant l'avis du conseil communal du 27 mars 2017.

**Article 4 – MODE DE VERSEMENT**

Le Comité des Œuvres Sociales du Personnel Communal s'engage à produire le bilan financier de l'exercice écoulé et le budget prévisionnel de l'exercice pour lequel la subvention est demandée. Sur présentation de ces derniers, la Commune déléguée de Vire effectuera le virement de la subvention sur le compte bancaire dudit Comité.

**Article 5 – DUREE DE LA CONVENTION**

La présente convention est établie pour l'année civile 2017.

Fait en 2 exemplaires  
Vire Normandie, le

Signature et mention « lu et approuvé »

Pour le Comité des Œuvres Sociales  
du Personnel Communal  
La Présidente,  
**Gisèle MARIE**

Le Maire de la commune  
déléguée de Vire,  
**Marc ANDREU SABATER**



Commune déléguée de Vire

REPUBLIQUE FRANÇAISE

**Extrait du Registre  
des projets de Délibérations  
Du Conseil Communal**

**Séance du 27 mars 2017**

**Objet** : Convention avec Les  
Virevoltés

Nombre de membres en exercice : **33**

Nombre de membres présents : **27**

Quorum (17) : **Atteint**

Nombre de membres excusés : **6**

Nombre de membres ayant  
donné pouvoir : **5**

Nombre de membres absents : **6**

L'an deux mille dix-sept, le vingt-sept du mois de mars à vingt heures trente, le Conseil Communal de la commune déléguée de Vire, dûment convoqué par courrier en date du vingt et un mars deux mille dix-sept par Monsieur Marc ANDREU SABATER, Maire, s'est réuni à l'Hôtel de Ville de Vire Normandie, sous la présidence de Monsieur Marc ANDREU SABATER.

**Présents** : Marc ANDREU SABATER, Serge COUASNON, Régis PICOT, Lyliane MAINCENT, Gaëtan PREVERT, Yoann LEFEBVRE, Christophe PASSAYS, Marie-Noëlle BALLÉ, Pascal BINET, Marie-Odile MOREL, Eric DUMONT, Isabelle SEGUIN, Philippe MALLÉON, Raymond GABILLARD, Cindy BAUDRON, Marie-Claire LEMARCHAND, Sarah AKABI, Catherine SEGRETIN Francine BOUVET, Cédric CAER, Claudine ARRIVÉ, Catherine GODEBARGE, Roland BERAS, Catherine TAHAN, Jérémy FOLLY, Roselyne DUBOURGUAIS, Rémy MAUBANT.

**Excusés, Absents** : Catherine MADELAINE qui a donné pouvoir à Raymond GABILLARD, Jean-Marc CHAUVIN, Laurent DECKER qui a donné pouvoir à Yoann LEFEBVRE, Noria KEBLI qui a donné pouvoir à Marie-Odile MOREL, Olivia NÉEL qui a donné pouvoir à Régis PICOT, Guy BARBIER qui a donné pouvoir à Isabelle SEGUIN.

Roselyne DUBOURGUAIS a été désignée secrétaire de séance.

**Pascal BINET donne lecture du rapport suivant :**

Mes Chers Collègues,

Conformément aux dispositions du décret n° 2001-495 du 6 juin 2001 pris pour l'application de l'article 10 de la loi n°2000-321 du 12 avril 2000 relatif à la transparence financière des aides octroyées par les personnes publiques, le Conseil Communal est appelé à donner son avis sur la conclusion de la convention ci-jointe concernant la subvention de 65 000 € attribuée au titre de l'exercice 2017 à l'Association « Les Virevoltés ».

**Avis du Conseil Communal : favorable à l'unanimité**

Maire délégué  
de la commune déléguée de VIRE  
Marc ANDREU SABATER

Convention  
Entre la Commune déléguée de VIRE  
et l'Association « Les Virevoltés »

La convention est passée entre :

**La Commune déléguée de VIRE**, représentée par Monsieur Marc ANDREU SABATER agissant en qualité de Maire suivant l'avis du conseil municipal du 28 mars 2014, d'une part,

Et

**L'Association « Les Virevoltés »**, ayant son siège social à l'Hôtel de Ville de Vire Normandie, représentée par Monsieur Mickaël GROULT agissant en qualité de Président de ladite association, d'autre part,

**Article 1<sup>er</sup> : OBJET**

La présente convention a pour objet de fixer les modalités de versement de la subvention attribuée par la Commune déléguée de VIRE à l'Association « Les Virevoltés » pour l'année 2017.

**Article 2 : OBLIGATIONS DE L'ASSOCIATION « LES VIREVOLTES »**

L'Association « Les Virevoltés » a pour mission d'assurer :

- ✓ l'organisation et le bon déroulement du festival « Les Virevoltés » du 3 juillet 2017 au 12 juillet 2017,
- ✓ des soirées concerts dans l'année.

**Article 3 : OBLIGATIONS DE LA COMMUNE DELEGUEE DE VIRE**

La Commune déléguée de VIRE a pour obligation en contrepartie de verser la subvention 2017 d'un montant de 65 000,00 € accordée suivant l'avis du conseil communal du 27 mars 2017 et se décomposant comme suit :

<b>Organisation du festival</b>	<b>55 000,00 €</b>
<b>Gestion de spectacles à La Halle</b>	<b>10 000,00 €</b>

**Article 4 : MODE DE VERSEMENT**

L'Association « Les Virevoltés » s'engage à produire le bilan financier de l'exercice écoulé et le budget prévisionnel de l'exercice pour lequel la subvention est demandée.

Sur présentation de ces derniers, la Commune déléguée de VIRE effectuera le virement de la subvention sur le compte bancaire de ladite association.

**Article 5 : DUREE DE LA CONVENTION**

La présente convention s'entend pour l'année civile 2017.

Fait en 2 exemplaires originaux.  
Vire Normandie, le

Signatures et mention « lu et approuvé »

Pour l'Association « Les Virevoltés »,  
Le Président  
**Mickaël GROULT**

Le Maire de la commune  
déléguée de Vire  
**Marc ANDREU SABATER**



Commune déléguée de Vire

REPUBLIQUE FRANÇAISE

**Extrait du Registre  
des projets de Délibérations  
Du Conseil Communal**

**Séance du 27 mars 2017**

**Objet :** Convention avec  
l'Association Catholique  
Viroise

L'an deux mille dix-sept, le vingt-sept du mois de mars à vingt heures trente, le Conseil Communal de la commune déléguée de Vire, dûment convoqué par courrier en date du vingt et un mars deux mille dix-sept par Monsieur Marc ANDREU SABATER, Maire, s'est réuni à l'Hôtel de Ville de Vire Normandie, sous la présidence de Monsieur Marc ANDREU SABATER.

Nombre de membres en exercice : **33**

Nombre de membres présents : **27**

Quorum (17) : **Atteint**

Nombre de membres excusés : **6**

Nombre de membres ayant  
donné pouvoir : **5**

Nombre de membres absents : **6**

**Présents :** Marc ANDREU SABATER, Serge COUASNON, Régis PICOT, Lyliane MAINCENT, Gaëtan PREVERT, Yoann LEFEBVRE, Christophe PASSAYS, Marie-Noëlle BALLÉ, Pascal BINET, Marie-Odile MOREL, Eric DUMONT, Isabelle SEGUIN, Philippe MALLÉON, Raymond GABILLARD, Cindy BAUDRON, Marie-Claire LEMARCHAND, Sarah AKABI, Catherine SEGRETIN Francine BOUVET, Cédric CAER, Claudine ARRIVÉ, Catherine GODEBARGE, Roland BERAS, Catherine TAHAN, Jérémy FOLLY, Roselyne DUBOURGUAIS, Rémy MAUBANT.

**Excusés, Absents :** Catherine MADELAINE qui a donné pouvoir à Raymond GABILLARD, Jean-Marc CHAUVIN, Laurent DECKER qui a donné pouvoir à Yoann LEFEBVRE, Noria KEBLI qui a donné pouvoir à Marie-Odile MOREL, Olivia NÉEL qui a donné pouvoir à Régis PICOT, Guy BARBIER qui a donné pouvoir à Isabelle SEGUIN.

Roselyne DUBOURGUAIS a été désignée secrétaire de séance.

**Christophe PASSAYS donne lecture du rapport suivant :**

Mes Chers Collègues,

Conformément aux dispositions du décret n° 2001-495 du 6 juin 2001 pris pour l'application de l'article 10 de la loi n°2000-321 du 12 avril 2000 relatif à la transparence financière des aides octroyées par les personnes publiques,

Conformément à l'article L442-5 du Code de l'Education qui dispose que « les dépenses de fonctionnement des classes sous contrat d'association sont prises en charge dans les mêmes conditions que celles des classes correspondantes à l'enseignement public », le Conseil Communal est appelé à donner son avis sur la conclusion de la convention, ci-jointe, concernant la subvention de **90 900,00 €** attribuée, au titre de l'exercice 2017, à l'Association Catholique Viroise.

**Avis du Conseil Communal : favorable à l'unanimité**

Le Maire délégué  
de la commune déléguée de VIRE  
Marc ANDREU SABATER



**Convention**  
**entre la Commune déléguée de Vire**  
**et l'Association Catholique Viroise**

La convention est passée entre

La Commune déléguée de Vire, ayant siège à l'Hôtel de Ville – 4 Rue Deslongrais – VIRE, 14500 VIRE NORMANDIE représentée par son Maire, Monsieur Marc ANDREU SABATER, suivant l'avis du conseil municipal du 28 mars 2014, d'une part,

Et

L'Association Catholique Viroise (ACV), ayant son siège – 14 Rue du Cotin – VIRE 14500 VIRE NORMANDIE, représentée par son Président, Monsieur Benoît JOURAND, d'autre part,

**Article 1 – Objet**

La présente convention a pour objet de fixer les modalités de financement des dépenses de fonctionnement des classes élémentaires et maternelles de l'école privée Saint-Joseph prises en charge par la Commune déléguée de VIRE et versées sous forme d'une subvention annuelle à l'Association Catholique Viroise (ACV).

**Article 2 – Obligation de l'ACV**

L'Association Catholique Viroise a pour objet de gérer l'école privée Saint-Joseph installée 14 Rue du Cotin à Vire qui accueille les enfants de l'école maternelle jusqu'à l'école élémentaire. L'ACV assure une mission d'enseignement et gère l'organisation des services périscolaires rattachés à l'école. Dans ce cadre, elle a signé un contrat d'association à l'enseignement public avec l'Etat et l'école privée Saint-Joseph en date du 25 janvier 1982.

**Article 3 – Obligation de la Commune déléguée de Vire**

A – Conformément à l'article L442-5 du Code de l'Education qui dispose que « *les dépenses de fonctionnement des classes sous contrat d'association sont prises en charge dans les mêmes conditions que celles des classes correspondantes à l'enseignement public* », la Commune déléguée de Vire a pour mission d'assurer le versement, **au titre de l'année 2017**, de la subvention annuelle à l'ACV.

Celle-ci est calculée comme suit :

**Ecole maternelle** (sur la base de 45 élèves Virois)

- **Frais de fonctionnement** calculés sur la base du coût de scolarité (970,00 € / élève) pour un élève en école publique, **soit pour 2017** : ..... 43 650,00 €
- **Fournitures scolaires** calculées sur la base du forfait par élève (40,00 €) retenu pour les écoles publiques, **soit pour 2017** : ..... 1 800,00 €

**Ecole élémentaire** (sur la base de 90 élèves Virois)

- **Frais de fonctionnement** calculés sur la base du coût de scolarité (465,00 € / élève) pour un élève en école publique, **soit pour 2017** : ..... 41 850,00 €
- **Fournitures scolaires** calculées sur la base du forfait par élève (40,00 €) retenu pour les écoles publiques, **soit pour 2017** : ..... 3 600,00 €

B – Conformément à la clause générale de compétence définie par la loi du 2 mars 1982 relative aux droits et aux libertés des communes, départements et des régions, la Commune déléguée de Vire a vocation à intervenir dans tous les domaines présentant un intérêt local.

Soit un montant total de **subvention pour l'année 2017** de : **90 900,00 €**

#### **Article 4 – Mode de versement**

L'association s'engage à produire le bilan financier de l'exercice écoulé et le budget prévisionnel de l'exercice pour lequel la subvention est demandée. Sur présentation de ces derniers, la Commune déléguée de VIRE effectuera le virement de la subvention sur le compte bancaire de l'ACV.

Le versement de la subvention s'effectuera selon les modalités suivantes :

- versement d'un premier acompte de **40 %** dès le vote du budget, soit **36 360,00 €**,
- versement d'un deuxième acompte de **30 %** fin mai 2016, soit **27 270,00 €**,
- versement du **solde** fin août 2016, soit **27 270,00 €**,

#### **Article 5 – Durée**

La présente convention s'entend pour l'année 2017.

Fait en **2** exemplaires

A Vire Normandie, le

*Signatures et mention « lu et approuvé »*

Le Maire de la commune déléguée  
de Vire

**Marc ANDREU SABATER**

Pour l'association Catholique Viroise,

**Benoît JOURAND**, Président





Commune déléguée de Vire

REPUBLIQUE FRANÇAISE

**Extrait du Registre  
des projets de Délibérations  
Du Conseil Communal**

**Objet** : Convention avec le  
Théâtre du Préau

**Séance du 27 mars 20167**

L'an deux mille dix-sept, le vingt-sept du mois de mars à vingt heures trente, le Conseil Communal de la commune déléguée de Vire, dûment convoqué par courrier en date du vingt et un mars deux mille dix-sept par Monsieur Marc ANDREU SABATER, Maire, s'est réuni à l'Hôtel de Ville de Vire Normandie, sous la présidence de Monsieur Marc ANDREU SABATER.

Nombre de membres en exercice : 33

Nombre de membres présents : 27

Quorum (17) : **Atteint**

Nombre de membres excusés : 6

Nombre de membres ayant  
donné pouvoir : 5

Nombre de membres absents : 6

**Présents** : Marc ANDREU SABATER, Serge COUASNON, Régis PICOT, Lyliane MAINCENT, Gaëtan PREVERT, Yoann LEFEBVRE, Christophe PASSAYS, Marie-Noëlle BALLÉ, Pascal BINET, Marie-Odile MOREL, Eric DUMONT, Isabelle SEGUIN, Philippe MALLÉON, Raymond GABILLARD, Cindy BAUDRON, Marie-Claire LEMARCHAND, Sarah AKABI, Catherine SEGRETIN Francine BOUVET, Cédric CAER, Claudine ARRIVÉ, Catherine GODEBARGE, Roland BERAS, Catherine TAHAN, Jérémy FOLLY, Roselyne DUBOURGUAIS, Rémy MAUBANT.

**Excusés, Absents** : Catherine MADELAINE qui a donné pouvoir à Raymond GABILLARD, Jean-Marc CHAUVIN, Laurent DECKER qui a donné pouvoir à Yoann LEFEBVRE, Noria KEBLI qui a donné pouvoir à Marie-Odile MOREL, Olivia NÉEL qui a donné pouvoir à Régis PICOT, Guy BARBIER qui a donné pouvoir à Isabelle SEGUIN.

Roselyne DUBOURGUAIS a été désignée secrétaire de séance.

**Pascal BINET donne lecture du rapport suivant :**

Mes Chers Collègues,

Conformément aux dispositions du décret n° 93-570 du 27 Mars 1993 complété par l'article 10 de la loi n° 2000-321 du 12 Avril 2000 et le décret n° 2001-379 du 30 Avril 2001 relatif à la transparence financière des aides octroyées par les personnes publiques pour un montant supérieur à 23 000 €, le conseil communal est appelé à donner son avis sur la conclusion de la convention ci-jointe concernant la subvention de **243 295,00 €** attribuée au titre de l'exercice 2017 au Théâtre du Préau.

**Avis du Conseil Communal : favorable à l'unanimité**

Le Maire délégué  
de la commune déléguée de VIRE  
Marc ANDREU SABATER



**CONVENTION**  
**Entre la Commune déléguée de Vire**  
**et le Théâtre du Préau, Centre Dramatique de Normandie - Vire**

**Entre**

La Commune déléguée de Vire, représentée par Monsieur Marc ANDREU SABATER, agissant en qualité de Maire suivant l'avis du conseil municipal du 28 mars 2014, d'une part,

**Et**

Le théâtre du Préau, ayant son Siège social Place Castel à VIRE, représenté par ses directeurs Monsieur Vincent GARANGER et Madame Pauline SALES, d'autre part,

Il est convenu et arrêté ce qui suit :

**Article 1<sup>er</sup> - OBJET**

La présente convention a pour objet de fixer les modalités de versements de la subvention attribuée par la commune déléguée de VIRE au théâtre du Préau pour l'année 2017.

**Article 2 – OBLIGATIONS DU THEATRE DU PREAU**

Inscrites dans la convention du 20 juillet 2009 et convention pluriannuelle d'objectifs et de moyens 2016-2018.

**Article 3 – OBLIGATIONS DE LA COMMUNE DELEGUEE DE VIRE**

La Commune déléguée de VIRE a pour obligation en contrepartie de verser la subvention 2016 d'un montant de **243 295,00 €** accordée suivant l'avis du conseil communal du 27 mars 2017. Un acompte de 70 000 € a déjà été versé en mars.

**Article 4 – MODE DE VERSEMENT**

Le théâtre du Préau s'engage à produire le bilan financier de l'exercice écoulé et le budget prévisionnel de l'exercice pour lequel la subvention est demandée.

Sur présentation de ces derniers, la Commune déléguée de Vire effectuera le virement du solde de la subvention sur le compte bancaire dudit Comité.

**Article 5 – DUREE DE LA CONVENTION**

La présente convention est établie pour l'année civile 2017.

Fait en 2 exemplaires  
Vire Normandie, le

Signature et mention « lu et approuvé »

Le Maire de la commune déléguée  
de Vire  
**Marc ANDREU SABATER**

Pour le théâtre du Préau,  
les Directeurs,  
**Vincent GARANGER**  
**Pauline SALES**



Commune déléguée de Vire

REPUBLIQUE FRANÇAISE

## Extrait du Registre des projets de Délibérations Du Conseil Communal

**Séance du 27 mars 2017**

**Objet** : Convention avec  
Vire-Avenir

Nombre de membres en exercice : **33**

Nombre de membres présents : **27**

Quorum (17) : **Atteint**

Nombre de membres excusés : **6**

Nombre de membres ayant  
donné pouvoir : **5**

Nombre de membres absents : **6**

L'an deux mille dix-sept, le vingt-sept du mois de mars à vingt heures trente, le Conseil Communal de la commune déléguée de Vire, dûment convoqué par courrier en date du vingt et un mars deux mille dix-sept par Monsieur Marc ANDREU SABATER, Maire, s'est réuni à l'Hôtel de Ville de Vire Normandie, sous la présidence de Monsieur Marc ANDREU SABATER.

**Présents** : Marc ANDREU SABATER, Serge COUASNON, Régis PICOT, Lyliane MAINCENT, Gaëtan PREVERT, Yoann LEFEBVRE, Christophe PASSAYS, Marie-Noëlle BALLÉ, Pascal BINET, Marie-Odile MOREL, Eric DUMONT, Isabelle SEGUIN, Philippe MALLÉON, Raymond GABILLARD, Cindy BAUDRON, Marie-Claire LEMARCHAND, Sarah AKABI, Catherine SEGRETIN Francine BOUVET, Cédric CAER, Claudine ARRIVÉ, Catherine GODEBARGE, Roland BERAS, Catherine TAHAN, Jérémy FOLLY, Roselyne DUBOURGUAIS, Rémy MAUBANT.

**Excusés, Absents** : Catherine MADELAINE qui a donné pouvoir à Raymond GABILLARD, Jean-Marc CHAUVIN, Laurent DECKER qui a donné pouvoir à Yoann LEFEBVRE, Noria KEBLI qui a donné pouvoir à Marie-Odile MOREL, Olivia NÉEL qui a donné pouvoir à Régis PICOT, Guy BARBIER qui a donné pouvoir à Isabelle SEGUIN.

Roselyne DUBOURGUAIS a été désignée secrétaire de séance.

**Régis PICOT** donne lecture du rapport suivant :

"Mes Chers Collègues,

Conformément aux dispositions du décret n° 2001-495 du 6 juin 2001 pris pour l'application de l'article 10 de la loi n°2000-321 du 12 avril 2000 relatif à la transparence financière des aides octroyées par les personnes publiques, le Conseil Communal est appelé à donner son avis sur la conclusion de la convention ci-jointe concernant la subvention de **27 000,00 €** attribuée au titre de l'exercice 2016 à l'Association « Vire-Avenir ».

**Avis du Conseil Communal : favorable à l'unanimité**

Le Maire délégué  
de la commune déléguée de VIRE  
Marc ANDREU SABATER



Page 1 sur 2

**Convention**  
**Entre la Commune déléguée de VIRE**  
**et l'Association « Vire-Avenir »**

La convention est passée entre :

**La Commune déléguée de VIRE**, représentée par Monsieur Marc ANDREU SABATER agissant en qualité de Maire suivant l'avis du conseil municipal du 28 mars 2014, d'une part,

Et

**L'Association « Vire-Avenir »**, ayant son siège social Square de la Résistance, rue A. HALBOUT à VIRE, représentée par Madame Laurence ANGER agissant en qualité de Présidente de ladite association, d'autre part,

**Article 1<sup>er</sup> : OBJET**

La présente convention a pour objet de fixer les modalités de versement de la subvention attribuée par la Commune déléguée de VIRE à l'Association « Vire-Avenir » pour l'année 2017.

**Article 2 : OBLIGATIONS DE L'ASSOCIATION « Vire-Avenir »**

L'Association « Vire-Avenir » a pour mission d'organiser diverses manifestations et animations en Centre Ville, selon le budget arrêté.

**Article 3 : OBLIGATIONS DE LA COMMUNE DELEGUEE DE VIRE**

La Commune déléguée de Vire a pour obligation en contrepartie de verser la subvention 2017 d'un montant de 27 000,00 € accordée suivant l'avis du conseil communal du 27 mars 2017 et se décomposant comme suit :

<b>Fonctionnement</b>	<b>27 000 €</b>
-----------------------	-----------------

**Article 4 : MODE DE VERSEMENT**

L'Association « Vire-Avenir » s'engage à produire le bilan financier de l'exercice écoulé et le budget prévisionnel de l'exercice pour lequel la subvention est demandée.

Sur présentation de ces derniers, la Commune déléguée de Vire effectuera le virement de la subvention sur le compte bancaire de ladite association.

**Article 5 : DUREE DE LA CONVENTION**

La présente convention s'entend pour l'année civile 2017.

Fait en 2 exemplaires originaux.  
Vire Normandie, le

Signatures et mention « *lu et approuvé* »

Le Maire de la commune  
déléguée de Vire  
**Marc ANDREU SABATER**

Pour l'Association « Vire-Avenir »  
La Présidente  
**Laurence ANGER**



Commune déléguée de Vire

REPUBLIQUE FRANÇAISE

**Extrait du Registre  
des projets de Délibérations  
Du Conseil Communal**

**Objet**

Convention avec le CCAS

**Séance du 27 mars 2017**

Nombre de membres en exercice : 33

Nombre de membres présents : 27

Quorum (17) : **Atteint**

Nombre de membres excusés : 6

Nombre de membres ayant  
donné pouvoir : 5

Nombre de membres absents : 6

L'an deux mille dix-sept, le vingt-sept du mois de mars à vingt heures trente, le Conseil Communal de la commune déléguée de Vire, dûment convoqué par courrier en date du vingt et un mars deux mille dix-sept par Monsieur Marc ANDREU SABATER, Maire, s'est réuni à l'Hôtel de Ville de Vire Normandie, sous la présidence de Monsieur Marc ANDREU SABATER.

**Présents** : Marc ANDREU SABATER, Serge COUASNON, Régis PICOT, Lyliane MAINCENT, Gaëtan PREVERT, Yoann LEFEBVRE, Christophe PASSAYS, Marie-Noëlle BALLÉ, Pascal BINET, Marie-Odile MOREL, Eric DUMONT, Isabelle SEGUIN, Philippe MALLÉON, Raymond GABILLARD, Cindy BAUDRON, Marie-Claire LEMARCHAND, Sarah AKABI, Catherine SEGRETIN Francine BOUVET, Cédric CAER, Claudine ARRIVÉ, Catherine GODEBARGE, Roland BERAS, Catherine TAHAN, Jérémy FOLLY, Roselyne DUBOURGUAIS, Rémy MAUBANT.

**Excusés, Absents** : Catherine MADELAINE qui a donné pouvoir à Raymond GABILLARD, Jean-Marc CHAUVIN, Laurent DECKER qui a donné pouvoir à Yoann LEFEBVRE, Noria KEBLI qui a donné pouvoir à Marie-Odile MOREL, Olivia NÉEL qui a donné pouvoir à Régis PICOT, Guy BARBIER qui a donné pouvoir à Isabelle SEGUIN.

Roselyne DUBOURGUAIS a été désignée secrétaire de séance.

**Catherine MADELAINE donne lecture du rapport suivant :**

Mes Chers Collègues,

Conformément aux dispositions du décret n° 2001-495 du 6 juin 2001 pris pour l'application de l'article 10 de la loi n°2000-321 du 12 avril 2000 relatif à la transparence financière des aides octroyées par les personnes publiques, le Conseil Communal est appelé à :

- donner son avis sur la conclusion de la convention ci-jointe concernant la subvention de 200 000 € attribuée au titre de l'exercice 2017 au CCAS.

**Avis du Conseil Communal : favorable à l'unanimité**

Le Maire délégué  
de la commune déléguée de VIRE  
Marc ANDREU SABATER





**CONVENTION**  
**Entre la Commune déléguée de VIRE**  
**et le Centre Communal d'Action Sociale**

Entre

**La Commune déléguée de VIRE**, représentée par Monsieur Marc ANDREU SABATER, agissant en qualité de Maire en vertu d'une délibération en date du 28 mars 2014, d'une part,

Et

**Le Centre Communal d'Action Sociale**, ayant son Siège social place du Château à Vire, représenté par Madame Catherine MADELAINE, agissant en qualité de Vice-présidente dudit Centre, d'autre part,

Il est convenu et arrêté ce qui suit :

**Article 1<sup>er</sup> – OBJET**

La présente convention a pour objet de fixer les modalités de versements de la subvention attribuée par la Commune déléguée de VIRE au Centre Communal d'Action Sociale.

**Article 2 – OBLIGATIONS DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE**

Le Centre Communal d'Action Sociale a pour mission d'aider et accompagner les personnes âgées ainsi que venir en secours aux familles en difficulté.

**Article 3 – OBLIGATIONS DE LA COMMUNE DELEGUEE DE VIRE**

La commune déléguée de Vire a pour obligation en contrepartie de verser la subvention 2017 d'un montant de **200 000,00 €** accordée suivant l'avis du conseil communal du 27 mars 2017.

**Article 4 – MODE DE VERSEMENT**

Le Centre Communal d'Action Sociale s'engage à produire le bilan financier de l'exercice écoulé et le budget prévisionnel de l'exercice pour lequel la subvention est demandée.

Sur présentation de ces derniers, la Commune déléguée de Vire effectuera le virement de la subvention sur le compte bancaire dudit Centre.

**Article 5 – DUREE DE LA CONVENTION**

La présente convention est établie pour l'année civile 2017.

Fait en 2 exemplaires

Vire Normandie, le

Signature et mention « *lu et approuvé* »

Le Maire de la commune  
déléguée de Vire  
**Marc ANDREU SABATER**

Pour le Centre Communal d'Action Sociale,  
La Vice-présidente,  
**Catherine MADELAINE**



Commune déléguée de Vire

REPUBLIQUE FRANÇAISE

## Extrait du Registre des projets de Délibérations Du Conseil Communal

**Objet : Musée – subvention FRAM  
FRAR**

**Séance du 27 mars 2017**

Nombre de membres en exercice : **33**

Nombre de membres présents : **27**

Quorum (17) : **Atteint**

Nombre de membres excusés : **6**

Nombre de membres ayant  
donné pouvoir : **5**

Nombre de membres absents : **6**

L'an deux mille dix-sept, le vingt-sept du mois de mars à vingt heures trente, le Conseil Communal de la commune déléguée de Vire, dûment convoqué par courrier en date du vingt et un mars deux mille dix-sept par Monsieur Marc ANDREU SABATER, Maire, s'est réuni à l'Hôtel de Ville de Vire Normandie, sous la présidence de Monsieur Marc ANDREU SABATER.

**Présents** : Marc ANDREU SABATER, Serge COUASNON, Régis PICOT, Lyliane MAINCENT, Gaëtan PREVERT, Yoann LEFEBVRE, Christophe PASSAYS, Marie-Noëlle BALLÉ, Pascal BINET, Marie-Odile MOREL, Eric DUMONT, Isabelle SEGUIN, Philippe MALLÉON, Raymond GABILLARD, Cindy BAUDRON, Marie-Claire LEMARCHAND, Sarah AKABI, Catherine SEGRETIN Francine BOUVET, Cédric CAER, Claudine ARRIVÉ, Catherine GODEBARGE, Roland BERAS, Catherine TAHAN, Jérémy FOLLY, Roselyne DUBOURGUAIS, Rémy MAUBANT.

**Excusés, Absents** : Catherine MADELAINE qui a donné pouvoir à Raymond GABILLARD, Jean-Marc CHAUVIN, Laurent DECKER qui a donné pouvoir à Yoann LEFEBVRE, Noria KEBLI qui a donné pouvoir à Marie-Odile MOREL, Olivia NÉEL qui a donné pouvoir à Régis PICOT, Guy BARBIER qui a donné pouvoir à Isabelle SEGUIN.

Roselyne DUBOURGUAIS a été désignée secrétaire de séance.

**Pascal BINET donne lecture du rapport suivant :**

**Mes chers collègues,**

Le Musée de Vire Normandie bénéficie de l'appellation « Musée de France ».

À ce titre, dans le cadre de l'enrichissement et de la bonne conservation des collections du musée, la commune de Vire Normandie a la possibilité d'obtenir le soutien financier du Fonds Régional d'Acquisitions des Musées (FRAM) et du Fonds Régional d'Aide à la Restauration des Musées (FRAR), mis en place par convention entre l'État et le Conseil Régional de Normandie.

La commune de Vire Normandie sollicite ainsi pour tous les projets d'acquisition et/ou de restauration du Musée de Vire Normandie ayant reçu un avis favorable en Commission Scientifique

Régionale des Musées, une subvention au taux le plus élevé possible au titre du FRAM et du FRAR auprès de l'État (DRAC) et de la Région.

Après avis favorable de la commission Culture et Patrimoine du 7 mars 2017, il est demandé un avis au Conseil Communal pour autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer les demandes de subventions et tous documents s'y rapportant.

**Avis du Conseil Communal : favorable à l'unanimité**

Le Maire délégué  
de la commune déléguée de VIRE  
M. ANDRÉ SABATER



**Extrait du Registre  
des projets de Délibérations  
Du Conseil Communal**

Objet : Musée – Acquisitions

**Séance du 27 mars 2017**

L'an deux mille dix-sept, le vingt-sept du mois de mars à vingt heures trente, le Conseil Communal de la commune déléguée de Vire, dûment convoqué par courrier en date du vingt et un mars deux mille dix-sept par Monsieur Marc ANDREU SABATER, Maire, s'est réuni à l'Hôtel de Ville de Vire Normandie, sous la présidence de Monsieur Marc ANDREU SABATER.

Nombre de membres en exercice : 33

Nombre de membres présents : 27

Quorum (17) : Atteint

Nombre de membres excusés : 6

Nombre de membres ayant  
donné pouvoir : 5

Nombre de membres absents : 6

**Présents** : Marc ANDREU SABATER, Serge COUASNON, Régis PICOT, Lyliane MAINCENT, Gaëtan PREVERT, Yoann LEFEBVRE, Christophe PASSAYS, Marie-Noëlle BALLÉ, Pascal BINET, Marie-Odile MOREL, Eric DUMONT, Isabelle SEGUIN, Philippe MALLÉON, Raymond GABILLARD, Cindy BAUDRON, Marie-Claire LEMARCHAND, Sarah AKABI, Catherine SEGRETIN Francine BOUVET, Cédric CAER, Claudine ARRIVÉ, Catherine GODEBARGE, Roland BERAS, Catherine TAHAN, Jérémy FOLLY, Roselyne DUBOURGUAIS, Rémy MAUBANT.

**Excusés, Absents** : Catherine MADELAINE qui a donné pouvoir à Raymond GABILLARD, Jean-Marc CHAUVIN, Laurent DECKER qui a donné pouvoir à Yoann LEFEBVRE, Noria KEBLI qui a donné pouvoir à Marie-Odile MOREL, Olivia NÉEL qui a donné pouvoir à Régis PICOT, Guy BARBIER qui a donné pouvoir à Isabelle SEGUIN.

Roselyne DUBOURGUAIS a été désignée secrétaire de séance.

**Pascal BINET donne lecture du rapport suivant :**

**Mes chers collègues,**

Le Musée de Vire Normandie souhaite acquérir les objets suivant qui prendraient place dans le nouveau parcours :

- une galetière datant du XVIII<sup>e</sup> siècle en cuivre étamé (antiquaire « Autrefois » à Villedieu-les-Poêles, 165 €) ;



- un buffet de cuisine dit « buffet Mado » et deux fauteuils typiques des années 1950 (antiquaire « Aux Reflets du Passé » à Saint-Sauveur-Lendelin (160 € et 200 €) ;



- un tableau (huile sur bois) d'Edmond Legrain (Vire, 1820-1871), intitulée *Le réfectoire*.  
Projet d'achat auprès de Madame Virginie Massiet du Biest (Neuilly), descendante du peintre Paul Huet, ami d'Edmond Legrain (4 000 €).  
Le tableau proposé à la vente est une esquisse d'une toile détruite dans l'incendie du musée le 6 juin 1944. Malgré un état de conservation médiocre, l'acquisition de ce tableau est cohérente avec le reste des collections du musée situé dans l'hôtel-Dieu des Augustines et nous permettra d'approfondir nos connaissances sur un artiste virois. Le sujet du tableau évoque la communauté religieuse qui a fait construire le bâtiment. (restauration estimée à 600€)



Ces acquisitions seront soumises à l'avis de la Commission Scientifique Régionale des Musées (fin février 2017).

Après avis favorable de la commission Culture et Patrimoine du 7 mars 2017, un avis est demandé au Conseil Communal sur ces acquisitions.

**Avis du Conseil Communal : favorable à l'unanimité**

Maire-délégué  
de la commune déléguée de VIRE  
Marc ANRIEL SABATER



**Extrait du Registre  
des projets de Délibérations  
Du Conseil Communal**

Objet : Musée - Vente de produits

Séance du 27 mars 2017

Nombre de membres en exercice : 33

Nombre de membres présents : 27

Quorum (17) : **Atteint**

Nombre de membres excusés : 6

Nombre de membres ayant  
donné pouvoir : 5

Nombre de membres absents : 6

L'an deux mille dix-sept, le vingt-sept du mois de mars à vingt heures trente, le Conseil Communal de la commune déléguée de Vire, dûment convoqué par courrier en date du vingt et un mars deux mille dix-sept par Monsieur Marc ANDREU SABATER, Maire, s'est réuni à l'Hôtel de Ville de Vire Normandie, sous la présidence de Monsieur Marc ANDREU SABATER.

**Présents** : Marc ANDREU SABATER, Serge COUASNON, Régis PICOT, Lyliane MAINCENT, Gaëtan PREVERT, Yoann LEFEBVRE, Christophe PASSAYS, Marie-Noëlle BALLÉ, Pascal BINET, Marie-Odile MOREL, Eric DUMONT, Isabelle SEGUIN, Philippe MALLÉON, Raymond GABILLARD, Cindy BAUDRON, Marie-Claire LEMARCHAND, Sarah AKABI, Catherine SEGRETIN, Francine BOUVET, Cédric CAER, Claudine ARRIVÉ, Catherine GODEBARGE, Roland BERAS, Catherine TAHAN, Jérémy FOLLY, Roselyne DUBOURGUAIS, Rémy MAUBANT.

**Excusés, Absents** : Catherine MADELAINE qui a donné pouvoir à Raymond GABILLARD, Jean-Marc CHAUVIN, Laurent DECKER qui a donné pouvoir à Yoann LEFEBVRE, Noria KEBLI qui a donné pouvoir à Marie-Odile MOREL, Olivia NÉEL qui a donné pouvoir à Régis PICOT, Guy BARBIER qui a donné pouvoir à Isabelle SEGUIN.

**Pascal BINET** donne lecture du rapport suivant :

**Mes chers collègues,**

• Dans le cadre de l'exposition 2017 *Retour sur Terre au Musée de Vire Normandie*, il est nécessaire de mettre en vente les produits suivants :

- 30 exemplaires de *Presque rien. 50 ans de photographie*, Christian Malon, OREP éditions, au prix de 35 euros,
- 40 exemplaires de *Etouvy en Bocage, photographies de Christian Malon*, offerts par l'auteur, éditions Charles Corlet, au prix de 4 euros,

Suite à l'avis favorable de la commission Culture et Patrimoine du 7 mars 2017, il est demandé au Conseil Communal un avis pour autoriser la vente de ces produits.

**Avis du Conseil Communal : favorable à l'unanimité**

- Il est proposé de mettre en vente les 18 derniers exemplaires du catalogue *Futura 2000* édité en 1989, au prix de 35€.

**Suite à l'avis favorable de la commission Culture et Patrimoine du 7 mars 2017, il est demandé au Conseil Communal un avis pour autoriser la vente de ces catalogues.**

**Avis du Conseil Communal : favorable à l'unanimité**

• Afin de clarifier la gestion du stock du Musée de Vire Normandie, il serait souhaitable d'extraire du stock payant les produits suivants :

- 30 catalogues *Permis de reconstruire* édité en 2012 sortent du stock payant pour faire l'objet de cadeaux à nos partenaires, mécènes, donateurs ou autres. (restent 22 exemplaires en vente au musée pour la saison)
- 2 CD orgue *BYRD* (un pour la présentation en boutique, un pour la documentation musée)
- 1 catalogue *Léandre* d'Eric Lefèvre.

**Suite à l'avis favorable de la commission Culture et Patrimoine du 7 mars 2017, il est demandé au Conseil Communal un avis pour autoriser l'extraction de ces produits de notre stock payant.**

**Avis du Conseil Communal : favorable à l'unanimité**





Commune déléguée de Vire

REPUBLIQUE FRANÇAISE

## Extrait du Registre des projets de Délibérations Du Conseil Communal

**Séance du 27 mars 2017**

**Objet : Musée - Ouverture et gratuités**

Nombre de membres en exercice : 33

Nombre de membres présents : 27

Quorum (17) : **Atteint**

Nombre de membres excusés : 6

Nombre de membres ayant  
donné pouvoir : 5

Nombre de membres absents : 6

L'an deux mille dix-sept, le vingt-sept du mois de mars à vingt heures trente, le Conseil Communal de la commune déléguée de Vire, dûment convoqué par courrier en date du vingt et un mars deux mille dix-sept par Monsieur Marc ANDREU SABATER, Maire, s'est réuni à l'Hôtel de Ville de Vire Normandie, sous la présidence de Monsieur Marc ANDREU SABATER.

**Présents** : Marc ANDREU SABATER, Serge COUASNON, Régis PICOT, Lyliane MAINCENT, Gaëtan PREVERT, Yoann LEFEBVRE, Christophe PASSAYS, Marie-Noëlle BALLÉ, Pascal BINET, Marie-Odile MOREL, Eric DUMONT, Isabelle SEGUIN, Philippe MALLÉON, Raymond GABILLARD, Cindy BAUDRON, Marie-Claire LEMARCHAND, Sarah AKABI, Catherine SEGRETIN Francine BOUVET, Cédric CAER, Claudine ARRIVÉ, Catherine GODEBARGE, Roland BERAS, Catherine TAHAN, Jérémy FOLLY, Roselyne DUBOURGUAIS, Rémy MAUBANT.

**Excusés, Absents** : Catherine MADELAINE qui a donné pouvoir à Raymond GABILLARD, Jean-Marc CHAUVIN, Laurent DECKER qui a donné pouvoir à Yoann LEFEBVRE, Noria KEBLI qui a donné pouvoir à Marie-Odile MOREL, Olivia NÉEL qui a donné pouvoir à Régis PICOT, Guy BARBIER qui a donné pouvoir à Isabelle SEGUIN.

Roselyne DUBOURGUAIS a été désignée secrétaire de séance.

**Pascal BINET** donne lecture du rapport suivant :

**Mes chers collègues,**

La saison 2017 est centrée sur la présentation de l'exposition « *Retour sur terre ! Christian Malon, 50 ans de photographies* »

Elle pourrait être présentée du samedi 29 avril (vernissage le vendredi soir) au samedi 4 novembre 2017 (fête de fermeture pour travaux). A priori ces dates n'entrent pas en concurrence avec d'autres événements municipaux ou nationaux.

Ces dates déterminent la saison du musée dont l'équipe continue, toutefois, à accueillir le public en dehors de cette période, sur rendez-vous, pour une visite guidée adaptée à la demande des groupes.

L'exposition fait l'objet d'une programmation d'événements. Parmi ceux-ci les journées et événements offerts aux publics ainsi que les nocturnes 2017 :

28 avril en soirée : vernissage entre 18h et 21h

20 mai : Nuit des musées, gratuité depuis le matin jusqu'à 23h

12 et 13 août : Week-end famille au musée (2 journées)

16 et 17 septembre : Journées Européennes du Patrimoine (2 journées)

jeudi 12 octobre : après une journée « normale » le musée ouvre de 18h30 à 21h pour les personnes ayant réservé leur participation au « Musée gourmand » dans le cadre de la semaine du goût, organisé avec les membres de la Cantine Éphémère accompagnée par les centres socioculturels Vire Normandie et Caf.

4 novembre : dernier jour d'ouverture du musée et fête de fermeture avant travaux

Avec les premiers dimanches du mois (toujours gratuits), cela représente 12 jours de gratuité et une soirée.

La délibération du 16 novembre 2015 a inséré des erreurs dans les conditions d'accès gratuit au musée. Il convient de rappeler que la gratuité est offerte depuis des années « aux visiteurs de moins 26 ans, au public scolaire, aux personnes souffrant de handicap, aux personnes bénéficiant des minimas sociaux et en recherche d'emploi, aux membres du réseau des musées de Normandie, de l'ICOM, aux détenteurs de la carte ambassadeur selon règlement. Et l'entrée gratuite est offerte à tous le premier dimanche de chaque mois en période d'ouverture. »

Après avis favorable de la Commission Culture et Patrimoine du 7 mars 2017, il est demandé un avis au Conseil Communal sur ces ouvertures et gratuités.

**Avis du Conseil Communal : favorable à l'unanimité**

Maire délégué  
de la commune déléguée de VIRE  
**Marc ANDREU SABATER**





Commune déléguée de Vire

REPUBLIQUE FRANÇAISE

## Extrait du Registre des projets de Délibérations Du Conseil Communal

**Objet : Musée - Pass accueil  
Normandie**

**Séance du 27 mars 2017**

Nombre de membres en exercice : **33**

Nombre de membres présents : **27**

Quorum (17) : **Atteint**

Nombre de membres excusés : **6**

Nombre de membres ayant  
donné pouvoir : **5**

Nombre de membres absents : **6**

L'an deux mille dix-sept, le vingt-sept du mois de mars à vingt heures trente, le Conseil Communal de la commune déléguée de Vire, dûment convoqué par courrier en date du vingt et un mars deux mille dix-sept par Monsieur Marc ANDREU SABATER, Maire, s'est réuni à l'Hôtel de Ville de Vire Normandie, sous la présidence de Monsieur Marc ANDREU SABATER.

**Présents** : Marc ANDREU SABATER, Serge COUASNON, Régis PICOT, Lyliane MAINCENT, Gaëtan PREVERT, Yoann LEFEBVRE, Christophe PASSAYS, Marie-Noëlle BALLÉ, Pascal BINET, Marie-Odile MOREL, Eric DUMONT, Isabelle SEGUIN, Philippe MALLÉON, Raymond GABILLARD, Cindy BAUDRON, Marie-Claire LEMARCHAND, Sarah AKABI, Catherine SEGRETIN Francine BOUVET, Cédric CAER, Claudine ARRIVÉ, Catherine GODEBARGE, Roland BERAS, Catherine TAHAN, Jérémy FOLLY, Roselyne DUBOURGUAIS, Rémy MAUBANT.

**Excusés, Absents** : Catherine MADELAINE qui a donné pouvoir à Raymond GABILLARD, Jean-Marc CHAUVIN, Laurent DECKER qui a donné pouvoir à Yoann LEFEBVRE, Noria KEBLI qui a donné pouvoir à Marie-Odile MOREL, Olivia NÉEL qui a donné pouvoir à Régis PICOT, Guy BARBIER qui a donné pouvoir à Isabelle SEGUIN.

Roselyne DUBOURGUAIS a été désignée secrétaire de séance.

**Pascal BINET** donne lecture du rapport suivant :

**Mes chers collègues,**

La Fédération Régionale du Tourisme de Normandie propose à travers son Pass accueil Normandie d'offrir la gratuité au personnel des Offices de Tourisme de Normandie, partenaires de l'opération Pass accueil.

Le Musée de Vire Normandie participe à ce dispositif depuis deux années. La convention de partenariat peut faire l'objet d'une reconduction.

Après avis favorable de la Commission Culture et Patrimoine du 7 mars 2017, il est demandé un avis au Conseil Communal pour autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer la reconduction de la convention de partenariat avec la Fédération des Offices de Tourisme et Territoires de Normandie relative au Pass accueil Normandie (jointe en annexe).

**Avis du Conseil Communal : favorable à l'unanimité**

de la commune déléguée de VIRE  
**Marc ANDREU SABATER**  
MAIRE

Page 1 sur 1





# CONVENTION DE PARTENARIAT 2017/2019

## Reconduction

### Carte « Pass Accueil Normandie »

#### ENTRE

La Fédération des Offices de Tourisme et Territoires de Normandie (OTN)

Statut : Association de Loi 1901

Représentant : Laurent LAOUENAN

Dont le siège se situe : 9 rue Jean-Baptiste Colbert – 14000 CAEN

#### ET

Nom du site : \_\_\_\_\_

Statut : \_\_\_\_\_

Représentant : \_\_\_\_\_

Dont le siège se situe : \_\_\_\_\_

Adresse complète du site : \_\_\_\_\_

Code Postal / Ville : \_\_\_\_\_

Tel / Mail : \_\_\_\_\_

#### ONT CONCLU LA CONVENTION DE PARTENARIAT QUI SUIT :

##### Article 1 : Objet de la convention

Les co-signataires décident de collaborer à la réalisation de la carte « Pass Accueil Normandie » destinée au personnel salarié des structures touristiques, particulièrement le personnel d'accueil des Offices de Tourisme de Normandie afin qu'il puisse se déplacer gratuitement dans les sites touristiques normands partenaires du projet.

##### Article 2 : Actions menées par le site partenaire (*préciser le nom de la structure*)

ET s'engage à :

- ✓ Accueillir les détenteurs de la carte « Pass Accueil Normandie » en leur accordant la gratuité.
- ✓ Apposer la signalétique du « Pass Accueil Normandie » de façon claire et visible afin que le détenteur de la carte sache que le site accepte la carte « Pass Accueil Normandie ».
- ✓ Informer les membres du personnel du site touristique (permanents, saisonniers ou stagiaires) de l'existence du « Pass Accueil Normandie » afin d'en faciliter l'usage par les détenteurs (accorder la réduction ou la gratuité prévue par la présente convention).

- ✓ Le site touristique transmettra à OTN les informations relatives à son offre en complétant la fiche descriptive jointe à l'envoi de la présente convention. Si le site touristique dispose d'un site web, alors OTN pourra utiliser ce site comme source d'informations.
- ✓ Le site touristique autorise OTN à utiliser les informations relatives à son offre sur le site web de la fédération [www.ottnormandie.fr](http://www.ottnormandie.fr) et dans la brochure du « Pass Accueil Normandie ».

### Article 3 : Actions menées par OTN

OTN s'engage à :

- ✓ Coordonner le projet « Pass Accueil Normandie »
- ✓ Informer les détenteurs de la carte de la liste complète des sites partenaires du projet via la brochure de présentation des sites.
- ✓ Assurer le bon fonctionnement des privilèges dans les sites partenaires.
- ✓ Assurer la création et le financement de la brochure promotionnelle des sites partenaires via la fiche descriptive complétée par chaque site.
- ✓ Créer la carte nominative « Pass Accueil Normandie », avec la photo du porteur, son nom, prénom et le nom de la structure où il travaille.
- ✓ Remettre la carte « Pass Accueil Normandie » aux structures l'ayant commandé.

### Article 4 : Information réciproque des partenaires

L'objet de la convention pourra être atteint grâce à une étroite collaboration entre OTN et le site partenaire. Les deux signataires s'engagent donc à s'informer mutuellement sur les actions menées dans le cadre de leur partenariat.

### Article 5 : Modification de la convention

La présente convention pourra être modifiée avec l'accord des deux parties.

### Article 6 : Date d'effet et durée de la convention

La convention prend effet à compter de sa signature par les deux parties, étant conclue pour une durée de deux ans.

### Article 7 : Résiliation de la convention

Cette convention peut être résiliée sur demande écrite :

- ✓ à l'échéance du terme de 2 ans, à la date anniversaire
- ✓ en cas de non respect de la convention
- ✓ avec l'accord des deux parties

### Article 8 : Responsabilité d'OTN

La responsabilité d'OTN ne pourra être engagée sur les informations données par les sites touristiques.

Bon pour accord	
Fait en deux exemplaires originaux, à	
le / / 2017	
<b>Laurent LAOUENAN</b> <b>Président</b>  	<b>Le Responsable du site</b> <i>(Nom / Prénom)</i> <i>« Lu et approuvé », signature</i>

**Article 6**

La reconduction de ce projet débute dès la signature de cette convention. Il épouse le calendrier scolaire de l'académie de Caen pour les dates et la durée des petites vacances scolaires, les jours fériés et chômés ...

**Article 7**

Afin de permettre le suivi et l'évaluation du projet « Un Orchestre et Chorale à l'Ecole », est mis en place un comité de pilotage composé de la directrice de l'Ecole Malraux ainsi que du professeur coordinateur de l'orchestre et de la directrice du Conservatoire Musique et Danse.

Fait en 2 exemplaires à Vire Normandie,  
le 6 Mars 2017

Pour l'école Malraux  
Sa Directrice,  
**Madame SALLES**

Pour le Maire de Vire Normandie,  
**Pascal BINET**  
Adjoint au Maire chargé de la Culture  
et du Patrimoine



## Convention de partenariat 2017 - 2018 Un Orchestre et chorale à l'Ecole

Entre d'une part,

L'école MALRAUX (14), représentée par **Madame SALLES**, sa directrice

Et d'autre part,

La commune de VIRE NORMANDIE, représentée par **Monsieur Marc Andreu SABATER**, en sa qualité de Maire.

Il est arrêté ce qui suit :

### **Article 1**

La commune de Vire Normandie autorise son Conservatoire Musique et Danse à reconduire le projet « Un Orchestre et Chorale à l'Ecole » à l'école MALRAUX de Vire Normandie et ce, dès la signature de la présente convention.

### **Article 2**

Le projet « Un Orchestre et Chorale à l'Ecole » consiste à créer sur le temps périscolaire, un orchestre à vents composé d'élèves volontaires qui, une fois inscrits, devront assister chaque semaine à un atelier instrumental par pupitre (3 à 4 musiciens) et à une répétition d'ensemble.

### **Article 3**

La commune de Vire Normandie s'engage à ce que le Conservatoire Musique et Danse mette gracieusement à disposition, assure et entretienne le parc instrumental nécessaire à la bonne organisation du projet « Un Orchestre à l'Ecole » et le matériel nécessaire à la chorale. Cette mise à disposition d'instruments et de matériel s'accompagnera de la signature par la famille de chaque élève volontaire concerné d'un « **Contrat de prêt d'instrument aux élèves, à titre gracieux et avec prise en charge de la révision standard de l'instrument, année scolaire 2017-2018** », dont le modèle annexé à la présente convention est établi conformément à la délibération du conseil municipal du 28 juin 2010.

### **Article 4**

La commune de Vire Normandie s'engage à ce que le Conservatoire Musique et Danse mette à disposition les professeurs de musique nécessaires à la bonne organisation du projet « Un Orchestre à l'Ecole » ; l'équipe pédagogique ainsi constituée sera chargée de l'organisation et de la mise en œuvre des ateliers instrumentaux et vocaux. L'un des enseignants la composant sera choisi par la directrice du Conservatoire Musique et Danse pour assurer la direction de l'orchestre et la coordination pédagogique de l'ensemble du projet.

### **Article 5**

Les membres de l'équipe pédagogique ainsi constituée étant rémunérés de manière spécifique pour ce projet, une ventilation de leur temps d'enseignement, définie par la directrice du Conservatoire Musique et Danse de Vire Normandie, sera attribuée pour l'Orchestre et la Chorale à l'Ecole.



Commune déléguée de Vire

REPUBLIQUE FRANÇAISE

## Extrait du Registre des projets de Délibérations Du Conseil Communal

**Séance du 27 mars 2017**

**Objet : Conservatoire  
Orchestre à l'Ecole**

Nombre de membres en exercice : 33

Nombre de membres présents : 27

Quorum (17) : **Atteint**

Nombre de membres excusés : 6

Nombre de membres ayant  
donné pouvoir : 5

Nombre de membres absents : 6

L'an deux mille dix-sept, le vingt-sept du mois de mars à vingt heures trente, le Conseil Communal de la commune déléguée de Vire, dûment convoqué par courrier en date du vingt et un mars deux mille dix-sept par Monsieur Marc ANDREU SABATER, Maire, s'est réuni à l'Hôtel de Ville de Vire Normandie, sous la présidence de Monsieur Marc ANDREU SABATER.

**Présents** : Marc ANDREU SABATER, Serge COUASNON, Régis PICOT, Lyliane MAINCENT, Gaëtan PREVERT, Yoann LEFEBVRE, Christophe PASSAYS, Marie-Noëlle BALLÉ, Pascal BINET, Marie-Odile MOREL, Eric DUMONT, Isabelle SEGUIN, Philippe MALLÉON, Raymond GABILLARD, Cindy BAUDRON, Marie-Claire LEMARCHAND, Sarah AKABI, Catherine SEGRETIN, Francine BOUVET, Cédric CAER, Claudine ARRIVÉ, Catherine GODEBARGE, Roland BERAS, Catherine TAHAN, Jérémy FOLLY, Roselyne DUBOURGUAIS, Rémy MAUBANT.

**Excusés, Absents** : Catherine MADELAINE qui a donné pouvoir à Raymond GABILLARD, Jean-Marc CHAUVIN, Laurent DECKER qui a donné pouvoir à Yoann LEFEBVRE, Noria KEBLI qui a donné pouvoir à Marie-Odile MOREL, Olivia NÉEL qui a donné pouvoir à Régis PICOT, Guy BARBIER qui a donné pouvoir à Isabelle SEGUIN.

Roselyne DUBOURGUAIS a été désignée secrétaire de séance.

**Pascal BINET** donne lecture du rapport suivant :

**Mes chers collègues,**

Dans le cadre de la démarche « Art'd'Ecol » qui vise à développer les initiatives en faveur des écoles publiques dans les domaines de la danse, du chant, de la découverte instrumentale et des pratiques collectives telles que les chorales, il convient d'établir une convention de partenariat relative au projet « Orchestre et Chorale à l'Ecole » entre la commune de Vire Normandie et l'école Malraux pour l'année scolaire 2017-2018.

La commune de Vire Normandie propose la mise à disposition de certains professeurs de l'équipe pédagogique du Conservatoire ainsi que la mise à disposition et l'entretien du parc instrumental nécessaire au bon fonctionnement de cet orchestre et de cette chorale.

Cet orchestre, à l'initiative de la commune historique de Vire et du Conservatoire, est le premier des Orchestres à l'Ecole qui a vu le jour dans le Département du Calvados.

Le projet « Orchestre à l'école » élargi à « la chorale à l'école » a été initié en Novembre 2016 à l'école Malraux.

Après avis favorable de la Commission Culture et Patrimoine du 7 mars 2017, il est demandé un avis au Conseil Communal pour autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer la convention de partenariat (jointe en annexe) du projet de l'OAE entre la commune de Vire Normandie et l'école Malraux pour l'année scolaire 2017 - 2018.

**Avis du Conseil Communal : favorable à l'unanimité**

Le Maire délégué  
de la commune déléguée de VIRE  
Maire ANDRÉ SABATER





Commune déléguée de Vire

REPUBLIQUE FRANÇAISE

## Extrait du Registre des projets de Délibérations Du Conseil Communal

Séance du 27 mars 2017

**Objet : Conservatoire  
Demande de subvention au  
Ministère de la Culture dans le  
cadre de son réengagement aux  
côtés des conservatoires et des  
collectivités**

Nombre de membres en exercice : **33**

Nombre de membres présents : **27**

Quorum (17) : **Atteint**

Nombre de membres excusés : **6**

Nombre de membres ayant  
donné pouvoir : **5**

Nombre de membres absents : **6**

L'an deux mille dix-sept, le vingt-sept du mois de mars à vingt heures trente, le Conseil Communal de la commune déléguée de Vire, dûment convoqué par courrier en date du vingt et un mars deux mille dix-sept par Monsieur Marc ANDREU SABATER, Maire, s'est réuni à l'Hôtel de Ville de Vire Normandie, sous la présidence de Monsieur Marc ANDREU SABATER.

**Présents** : Marc ANDREU SABATER, Serge COUASON, Régis PICOT, Lyliane MAINCENT, Gaëtan PREVERT, Yoann LEFEBVRE, Christophe PASSAYS, Marie-Noëlle BALLÉ, Pascal BINET, Marie-Odile MOREL, Eric DUMONT, Isabelle SEGUIN, Philippe MALLÉON, Raymond GABILLARD, Cindy BAUDRON, Marie-Claire LEMARCHAND, Sarah AKABI, Catherine SEGRETIN Francine BOUVET, Cédric CAER, Claudine ARRIVÉ, Catherine GODEBARGE, Roland BERAS, Catherine TAHAN, Jérémy FOLLY, Roselyne DUBOURGUAIS, Rémy MAUBANT.

**Excusés, Absents** : Catherine MADELAINE qui a donné pouvoir à Raymond GABILLARD, Jean-Marc CHAUVIN, Laurent DECKER qui a donné pouvoir à Yoann LEFEBVRE, Noria KEBLI qui a donné pouvoir à Marie-Odile MOREL, Olivia NÉEL qui a donné pouvoir à Régis PICOT, Guy BARBIER qui a donné pouvoir à Isabelle SEGUIN.

Roselyne DUBOURGUAIS a été désignée secrétaire de séance.

**Pascal BINET** donne lecture du rapport suivant :

**Mes chers collègues,**

Dans le cadre de la note de Madame la Ministre de la Culture et de la Communication relative au réengagement du Ministère de la Culture et de la Communication aux côtés des conservatoires et des collectivités, une enveloppe budgétaire est dédiée pour accompagner cette politique. Dans ce cadre, le Conservatoire de Vire Normandie souhaite faire une demande de subvention afin de bénéficier des aides de l'Etat aux conservatoires classés.

Les conditions à remplir se déclinent en 4 axes, dont un obligatoire et trois au choix :

1. Mettre en œuvre une tarification sociale (obligatoire)
2. Favoriser le renouvellement des pratiques pédagogiques (au choix)
3. Accompagner la diversification de l'offre artistique (au choix)
4. Encourager le développement des réseaux et des partenariats (au choix)

De plus, ces subventions sont susceptibles d'être versées à condition que la demande d'agrément de classement du Conservatoire auprès du ministère de la Culture et de la Communication soit renouvelée.

La demande de renouvellement de l'agrément du Conservatoire de Vire Normandie en tant que conservatoire à rayonnement communal sera donc faite en appui des concertations menées au sein du conseil d'établissement en appui du projet d'établissement.

Il convient également de rappeler que la tarification sociale a été mise en place depuis quelques années et a été étendue à l'échelle de Vire Normandie.

Enfin, les partenariats et les initiatives se multiplient au sein du Conservatoire et seront donc valorisées. Une des priorités est de déployer les activités de découverte instrumentale, les ateliers chorales et de danse dans les écoles publiques de Vire Normandie.

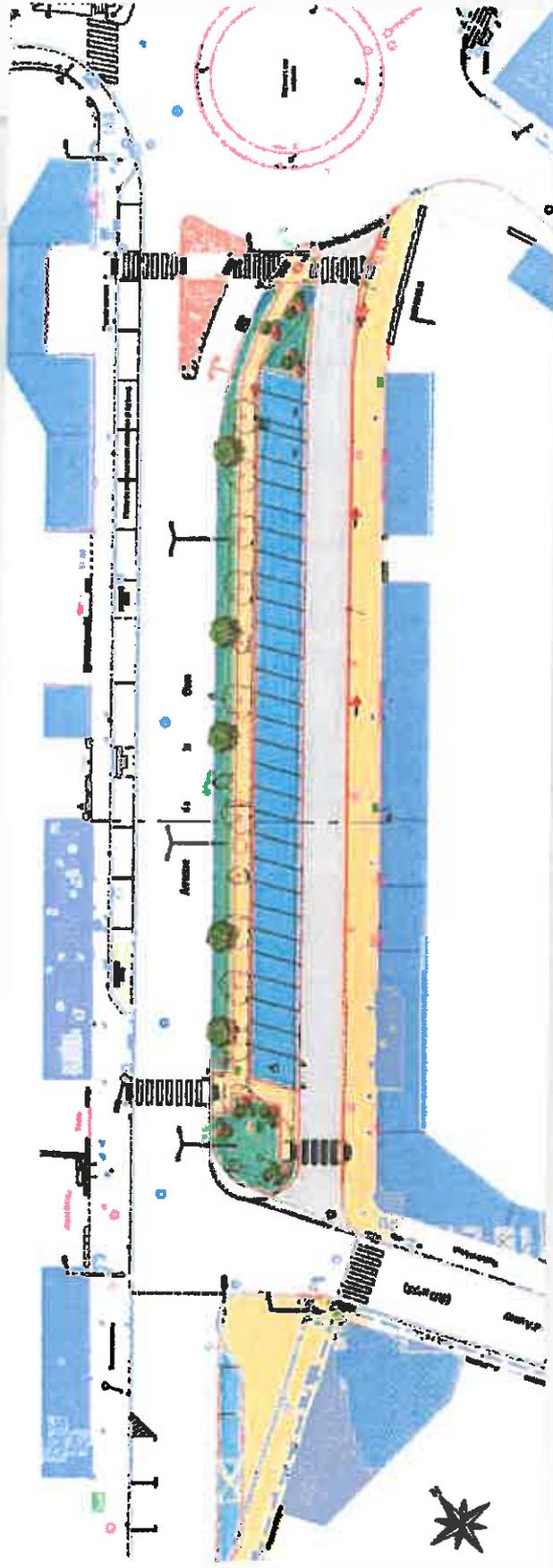
*Après avis favorable de la Commission Culture et Patrimoine du 7 mars 2017, il est demandé un avis au Conseil Communal pour autoriser Monsieur le Maire à :*

- *Solliciter une demande de subvention d'un montant le plus élevé possible, au titre de l'année 2017, auprès de la DRAC.*

**Avis du Conseil Communal : favorable à l'unanimité**

  
Le Maire délégué  
de la commune déléguée de VIRE  
**M. ANDREU SABATER**

## Avenue de la Gare: Esquisse n°2



Estimation des travaux: 126 000 € TTC





Commune déléguée de Vire

REPUBLIQUE FRANÇAISE

## Extrait du Registre des projets de Délibérations Du Conseil Communal

**Objet : Travaux route d'Aunay**

**Séance du 27 mars 2017**

Nombre de membres en exercice : 33

Nombre de membres présents : 27

Quorum (17) : **Atteint**

Nombre de membres excusés : 6

Nombre de membres ayant  
donné pouvoir : 5

Nombre de membres absents : 6

L'an deux mille dix-sept, le vingt-sept du mois de mars à vingt heures trente, le Conseil Communal de la commune déléguée de Vire, dûment convoqué par courrier en date du vingt et un mars deux mille dix-sept par Monsieur Marc ANDREU SABATER, Maire, s'est réuni à l'Hôtel de Ville de Vire Normandie, sous la présidence de Monsieur Marc ANDREU SABATER.

**Présents** : Marc ANDREU SABATER, Serge COUASNON, Régis PICOT, Lyliane MAINCENT, Gaëtan PREVERT, Yoann LEFEBVRE, Christophe PASSAYS, Marie-Noëlle BALLÉ, Pascal BINET, Marie-Odile MOREL, Eric DUMONT, Isabelle SEGUIN, Philippe MALLÉON, Raymond GABILLARD, Cindy BAUDRON, Marie-Claire LEMARCHAND, Sarah AKABI, Catherine SEGRETIN Francine BOUVET, Cédric CAER, Claudine ARRIVÉ, Catherine GODEBARGE, Roland BERAS, Catherine TAHAN, Jérémy FOLLY, Roselyne DUBOURGUAIS, Rémy MAUBANT.

**Excusés, Absents** : Catherine MADELAINE qui a donné pouvoir à Raymond GABILLARD, Jean-Marc CHAUVIN, Laurent DECKER qui a donné pouvoir à Yoann LEFEBVRE, Noria KEBLI qui a donné pouvoir à Marie-Odile MOREL, Olivia NÉEL qui a donné pouvoir à Régis PICOT, Guy BARBIER qui a donné pouvoir à Isabelle SEGUIN.

Roselyne DUBOURGUAIS a été désignée secrétaire de séance.

**Gaëtan PREVERT donne lecture du rapport suivant :**

**Mes chers collègues,**

Le Conseil Départemental avait programmé la réfection à neuf de la chaussée existante de la rue Charles Berger (à partir du carrefour à feux), avenue de la Gare et la route d'Aunay jusqu'au carrefour de la rue René Chatel suite à son état vétuste (affaissement de chaussée).

De ce fait, la commune déléguée de Vire a programmé la réalisation de l'enfouissement des réseaux souples et l'aménagement de l'avenue de la Gare/route d'Aunay. Le Service Eau et Assainissement doit aussi reprendre ses réseaux EP et EU, en coordination avec le SDEC Energie sur l'ensemble de l'emprise du chantier.

Les travaux de renouvellement des réseaux souples et durs sont prévus de débuter à partir de mi-septembre 2017 pour une durée d'environ 6 mois.

Suite à une réunion en concertation avec le Département, les travaux d'aménagement de la route d'Aunay seront refaits à l'identique pour un montant estimé à 187 200 € TTC (hors reprise de chaussée à la charge du Département).

Concernant l'avenue de la Gare ; la partie chaussée sera à la charge du Département sur la partie parking.

Deux esquisses d'aménagement ont été présentées en réunion de majorité, l'esquisse n° 2 (jointe en annexe) relative à cet aménagement, estimée à 126 000 € TTC, a été validée par les élus lors de cette réunion.

Il est demandé au Conseil Communal un avis pour autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à solliciter une subvention auprès du Conseil Départemental et signer tous les documents y afférents.

**Avis du Conseil Communal : favorable à l'unanimité**

  
Le Maire délégué  
de la commune déléguée de VIRE  
**Marc ANDRÉ SABATER**



Commune déléguée de Vire

REPUBLIQUE FRANÇAISE

## Extrait du Registre des projets de Délibérations Du Conseil Communal

Séance du 27 mars 2017

**Objet : Fusions administratives de groupes scolaires virois pour la rentrée 2017**

Nombre de membres en exercice : 33

Nombre de membres présents : 27

Quorum (17) : **Atteint**

Nombre de membres excusés : 6

Nombre de membres ayant donné pouvoir : 5

Nombre de membres absents : 6

L'an deux mille dix-sept, le vingt-sept du mois de mars à vingt heures trente, le Conseil Communal de la commune déléguée de Vire, dûment convoqué par courrier en date du vingt et un mars deux mille dix-sept par Monsieur Marc ANDREU SABATER, Maire, s'est réuni à l'Hôtel de Ville de Vire Normandie, sous la présidence de Monsieur Marc ANDREU SABATER.

**Présents :** Marc ANDREU SABATER, Serge COUASNON, Régis PICOT, Lyliane MAINCENT, Gaëtan PREVERT, Yoann LEFEBVRE, Christophe PASSAYS, Marie-Noëlle BALLÉ, Pascal BINET, Marie-Odile MOREL, Eric DUMONT, Isabelle SEGUIN, Philippe MALLÉON, Raymond GABILLARD, Cindy BAUDRON, Marie-Claire LEMARCHAND, Sarah AKABI, Catherine SEGRETIN Francine BOUVET, Cédric CAER, Claudine ARRIVÉ, Catherine GODEBARGE, Roland BERAS, Catherine TAHAN, Jérémy FOLLY, Roselyne DUBOURGUAIS, Rémy MAUBANT.

**Excusés, Absents :** Catherine MADELAINE qui a donné pouvoir à Raymond GABILLARD, Jean-Marc CHAUVIN, Laurent DECKER qui a donné pouvoir à Yoann LEFEBVRE, Noria KEBLI qui a donné pouvoir à Marie-Odile MOREL, Olivia NÉEL qui a donné pouvoir à Régis PICOT, Guy BARBIER qui a donné pouvoir à Isabelle SEGUIN.

Roselyne DUBOURGUAIS a été désignée secrétaire de séance.

**Christophe PASSAYS donne lecture du rapport suivant :**

**Mes chers collègues,**

La commune déléguée de Vire connaît depuis plusieurs années une baisse continue du nombre d'élèves dans les écoles publiques. De 2006 à 2016, les effectifs des écoles primaires sont passés de 1067 à 721 élèves. La projection des effectifs scolaires des prochaines rentrées conduira de manière quasi certaine à de nouvelles fermetures de classes.

Ces évolutions vont entraîner d'importantes disparités au niveau du nombre d'élèves par classe et ne permettra pas de maintenir une classe par niveau dans toutes les écoles. Inéluctablement, des classes à double niveau voire à triple niveau seront mises en place si la carte scolaire actuelle reste figée.

Une meilleure répartition des effectifs par classe et par école permettrait :

- Une continuité pédagogique sur tout le parcours scolaire, de la maternelle jusqu'au CM2,
- Une attribution de décharge plus importante pour les directions d'école,
- L'harmonisation du fonctionnement,
- Une optimisation de l'utilisation des locaux,
- La cohérence des investissements pluriannuels de la collectivité.

Au regard de la projection des effectifs scolaires de la prochaine rentrée, la Direction Académique des Services de l'Education Nationale sollicite l'avis du conseil communal de la commune déléguée de Vire sur un projet de fusion des groupes scolaires Tour aux Raines/Castel et Pierre Mendès France et des groupes scolaires Malraux/Neuville et Saint-Exupéry.

Le groupe scolaire Tour aux Raines/Castel/Pierre Mendès France comprendra quatre classes maternelles et dix classes élémentaires.

Le groupe scolaire Malraux/Neuville intégrera les effectifs de l'école Saint-Exupéry. Cette fusion comprendra trois classes maternelles sur le site de Neuville et huit classes élémentaires sur le site de Malraux. Par voie de conséquence, l'école Saint-Exupéry sera fermée, à compter de la rentrée scolaire 2017.

Une décharge de direction à temps plein pour le premier groupe scolaire et une décharge de direction à mi-temps pour le second groupe scolaire seront attribuées facilitant ainsi le pilotage et la continuité pédagogique.

Un assouplissement des dérogations à la carte scolaire sera proposé aux familles concernées.

Malgré ce projet de fusion des groupes scolaires cités, la Direction Académique des Services de l'Education Nationale a décidé la fermeture de deux classes. Toutefois, les services de l'Education Nationale proposent à la commune déléguée la signature d'une convention triennale, (**voir annexe 4**), sur des engagements respectifs : le maintien de postes d'enseignants et leur répartition sur 2 pôles scolaires et une école primaire.

Il est demandé au conseil communal un avis sur :

- les fusions des groupes scolaires Tour aux Raines/Castel/Pierre Mendès France et des groupes scolaires Malraux/Neuville
- la fermeture de l'école Saint-Exupéry à compter de la rentrée scolaire 2017,
- la signature de la convention relative à l'organisation des écoles de la commune déléguée de Vire entre la Direction Académique des Services de l'Education Nationale du Calvados et la commune déléguée de Vire.

**Avis du Conseil Communal : 22 avis favorables, 11 avis défavorables**


  
 Le Maire délégué  
 de la commune déléguée de VIRE  
**M. ANDREWSABATER**

## **CONVENTION**

### **relative à l'organisation des écoles de la Commune déléguée de VIRE**

**Il est convenu entre :**

- La Commune déléguée de Vire, représentée par son Maire, Monsieur Marc ANDREU-SABATER,

**Et**

- La Direction des services départementaux de l'éducation nationale du Calvados, représentée par Monsieur Mathias BOUVIER, Inspecteur d'académie, Directeur académique des services de l'éducation nationale du Calvados,

**Vu le Code de l'éducation**

#### **Article 1<sup>er</sup> : Objet**

La présente convention a pour objet de déterminer les modalités d'organisation du réseau scolaire de la Commune déléguée de Vire, ainsi que les moyens sur lesquels chacune des parties s'engage.

L'objectif est de renforcer la qualité de l'accueil des élèves dans les écoles et de créer des ensembles scolaires de taille suffisante pour :

- Renforcer la continuité des enseignements entre et au sein des cycles
- Offrir aux directeurs des conditions d'exercice leur permettant d'assurer leurs missions dans de bonnes conditions
- Consolider les structures scolaires afin de mieux prévenir les éventuelles baisses démographiques
- Eviter l'organisation de classes à cours multiples
- Pérenniser les dispositifs d'aide aux élèves en difficulté (PMQC) et d'accueil de jeunes enfants (MTA) dans les écoles où les besoins sont avérés

#### **Article 2 : Composition du réseau scolaire de la commune déléguée de Vire à la rentrée scolaire 2016**

- **Ecole Castel ( 2 sites)**
- **Ecole A.Malraux (2 sites)**
- **Ecole J.Moulin**
- **Ecole St Exupéry**
- **Ecole P.Mendès France**

Le réseau des écoles de la commune déléguée de Vire fonctionne avec 35 postes implantés en classes (dont 1 dispositif Moins de Trois Ans et 1 dispositif Plus de Maître Que de Classes mais hors postes spécialisés).

#### **Article 3 : Les engagements respectifs**

La Direction des services départementaux de l'éducation nationale s'engage à maintenir pour une durée de 3 années scolaires à compter de la rentrée scolaire 2017 les 33 postes d'enseignants (31 postes classes, 1 dispositif Moins de Trois Ans et 1 dispositif Plus de Maître Que de Classes) implantés dans les écoles publiques de la Commune déléguée de Vire. Les décharges d'enseignement ne sont pas

concernées par la convention et restent gérées par la Direction des services départementaux de l'éducation nationale.

La Commune déléguée de Vire s'engage à tout mettre en œuvre pour favoriser la cohérence du parcours scolaire des élèves et à poursuivre l'aménagement de son réseau scolaire avec l'appui de la Direction des services départementaux de l'éducation nationale afin de proposer une répartition des postes d'enseignants en 2 pôles scolaires, Malraux, Castel, et l'école primaire J .Moulin.

#### **Article 4 : Evolution des effectifs d'élèves**

La Direction des services départementaux de l'éducation nationale informe la Commune du constat de rentrée des effectifs d'élèves des écoles de la Commune déléguée de Vire et lui communique ses projections d'effectifs pour la rentrée suivante.

Sur la base de ces projections, la Commune déléguée de Vire propose au Directeur académique une répartition des postes d'enseignants entre ses écoles. Cette proposition s'élabore dans le cadre du calendrier des opérations de carte scolaire habituelles. La proposition de répartition de la Commune déléguée de Vire peut rester inchangée d'une année sur l'autre. Dans ce cas, la Commune déléguée de Vire en informe la Direction des services départementaux de l'éducation nationale. La répartition définitive des postes d'enseignants entre les écoles est arrêtée par l'Inspecteur d'académie, Directeur académique des services de l'éducation nationale du Calvados.

Le cas échéant, il peut inviter la Commune déléguée de Vire à revoir sa proposition de répartition.

Si les effectifs arrêtés par la Direction des services départementaux de l'éducation nationale pour les rentrées 2018 à 2020 inclus, font l'objet d'une hausse ou d'une baisse significative, le nombre de postes d'enseignants implantés pourra éventuellement être augmenté ou diminué en associant la commune déléguée de Vire à la décision.

#### **Article 5: Durée de la convention**

La présente convention est établie pour une durée de 3 années scolaires à compter de la rentrée scolaire 2017.

Elle pourra être dénoncée à tout moment d'un commun accord entre les parties ou par l'une des parties pour manquement aux engagements fixés par la convention. Dans ce dernier cas, la dénonciation pour l'année scolaire suivante devra se faire 6 mois au moins avant le début de cette année scolaire.

Fait à Hérouville-Saint-Clair, le

L'Inspecteur d'académie,  
Directeur académique des services de  
l'éducation nationale du Calvados,

Le Maire de la Commune  
de Vire - Normandie

Mathias BOUVIER

Marc ANDREU- SABATER



Commune déléguée de Vire

REPUBLIQUE FRANÇAISE

## Extrait du Registre des projets de Délibérations Du Conseil Communal

**Objet : Tarifs du service  
enseignement**

**Séance du 27 mars 2017**

Nombre de membres en exercice : 33

Nombre de membres présents : 27

Quorum (17) : **Atteint**

Nombre de membres excusés : 6

Nombre de membres ayant  
donné pouvoir : 5

Nombre de membres absents : 6

L'an deux mille dix-sept, le vingt-sept du mois de mars à vingt heures trente, le Conseil Communal de la commune déléguée de Vire, dûment convoqué par courrier en date du vingt et un mars deux mille dix-sept par Monsieur Marc ANDREU SABATER, Maire, s'est réuni à l'Hôtel de Ville de Vire Normandie, sous la présidence de Monsieur Marc ANDREU SABATER.

**Présents** : Marc ANDREU SABATER, Serge COUASNON, Régis PICOT, Lyliane MAINCENT, Gaëtan PREVERT, Yoann LEFEBVRE, Christophe PASSAYS, Marie-Noëlle BALLÉ, Pascal BINET, Marie-Odile MOREL, Eric DUMONT, Isabelle SEGUIN, Philippe MALLÉON, Raymond GABILLARD, Cindy BAUDRON, Marie-Claire LEMARCHAND, Sarah AKABI, Catherine SEGRETIN Francine BOUVET, Cédric CAER, Claudine ARRIVÉ, Catherine GODEBARGE, Roland BERAS, Catherine TAHAN, Jérémy FOLLY, Roselyne DUBOURGUAIS, Rémy MAUBANT.

**Excusés, Absents** : Catherine MADELAINE qui a donné pouvoir à Raymond GABILLARD, Jean-Marc CHAUVIN, Laurent DECKER qui a donné pouvoir à Yoann LEFEBVRE, Noria KEBLI qui a donné pouvoir à Marie-Odile MOREL, Olivia NÉEL qui a donné pouvoir à Régis PICOT, Guy BARBIER qui a donné pouvoir à Isabelle SEGUIN.

Roselyne DUBOURGUAIS a été désignée secrétaire de séance.

**Christophe PASSAYS donne lecture du rapport suivant :**

**Mes chers collègues,**

Le nouveau système de facturation des services périscolaires a été mis en place depuis la rentrée 2016.

Après quelques mois d'utilisation, la Commission Education souhaite apporter quelques modifications afin de faciliter la gestion des réservations par les familles.

Ainsi, il a été convenu de supprimer la différenciation entre les usagers réguliers ou occasionnels. En effet, les repas au tarif « Occasionnel » ne représentent que 12% des recettes du restaurant scolaire. L'utilisation d'un seul tarif pour les réservations permettra d'autoriser les annulations sur le portail famille, ce qui n'est pas possible avec le fonctionnement actuel.

Il conviendra simplement que les annulations soient faites dans les délais (avant 10h du matin la veille), sinon le service restera dû, de même que les réservations, qui ne seront pas effectuées dans les délais, seront facturées au tarif exceptionnel.

Il est demandé un avis au Conseil Communal pour valider les nouveaux tarifs (jointés en annexe) applicables au 1<sup>er</sup> septembre 2017.

**Avis du Conseil Communal : favorable à l'unanimité**



Le Maire délégué  
de la commune déléguée de VIRE  
**Andréu SABATER**

	TARIFS 2016/2017	TARIFS Retenus	OBSERVATIONS
<b><u>GARDERIES (Matin ou Soir)</u></b>			
- Exceptionnel (sans planning de réservation)	1,50	1,50	
- Tarif Normal : avec réservation	1,00	1,00	
<b><u>ETUDES SURVEILLEES</u></b>			
- Exceptionnel (sans planning de réservation)	2,10	2,10	
- Tarif Normal : avec réservation	1,30	1,30	
<b><u>PARTICIPATION DES COMMUNES EXTERIEURES AUX CHARGES DE FONCTIONNEMENT</u></b>			
- Forfait par enfant scolarisé en Maternelle	970,00	974,00	
- Forfait par enfant scolarisé en Primaire	465,00	467,00	
<b><u>RESTAURANT SCOLAIRE</u></b>			
- Tarif prise en charge CCAS	2,20	2,20	
- Panier repas	1,20	1,50	Fin de la prise en charge des PAI
- Tarif Normal : avec réservation	2,80	2,90	Ancien tarif régulier
- Occasionnel (suivant planning de réservation et mercredi et CLSH)	3,20		Fin du tarif occasionnel
- Exceptionnel (sans planning de réservation)	3,80	3,60	
- Portage des repas	5,88	5,90	
- Extrascolaire	4,75	5,75	
- Adultes	5,18	5,20	Demi-tarif pour les personnes en contrat aidé et gratuité pour les stagiaires
- Goûter lait (forfait mensuel)	1,80	1,80	
- Restaurant administratif	4,58	4,56	Demi-tarif pour les agents municipaux en contrat aidé et gratuité pour les stagiaires
- Sandwich	1,20	1,20	





Commune déléguée de Vire

REPUBLIQUE FRANÇAISE

## Extrait du Registre des projets de Délibérations Du Conseil Communal

Séance du 27 mars 2017

**Objet : Subventions pour les sorties pédagogiques et les classes découvertes ou de neige**

L'an deux mille dix-sept, le vingt-sept du mois de mars à vingt heures trente, le Conseil Communal de la commune déléguée de Vire, dûment convoqué par courrier en date du vingt et un mars deux mille dix-sept par Monsieur Marc ANDREU SABATER, Maire, s'est réuni à l'Hôtel de Ville de Vire Normandie, sous la présidence de Monsieur Marc ANDREU SABATER.

Nombre de membres en exercice : 33

Nombre de membres présents : 27

Quorum (17) : **Atteint**

Nombre de membres excusés : 6

Nombre de membres ayant donné pouvoir : 5

Nombre de membres absents : 6

**Présents** : Marc ANDREU SABATER, Serge COUASNON, Régis PICOT, Lyliane MAINCENT, Gaëtan PREVERT, Yoann LEFEBVRE, Christophe PASSAYS, Marie-Noëlle BALLÉ, Pascal BINET, Marie-Odile MOREL, Eric DUMONT, Isabelle SEGUIN, Philippe MALLÉON, Raymond GABILLARD, Cindy BAUDRON, Marie-Claire LEMARCHAND, Sarah AKABI, Catherine SEGRETIN, Francine BOUVET, Cédric CAER, Claudine ARRIVÉ, Catherine GODEBARGE, Roland BERAS, Catherine TAHAN, Jérémy FOLLY, Roselyne DUBOURGUAIS, Rémy MAUBANT.

**Excusés, Absents** : Catherine MADELAINE qui a donné pouvoir à Raymond GABILLARD, Jean-Marc CHAUVIN, Laurent DECKER qui a donné pouvoir à Yoann LEFEBVRE, Noria KEBLI qui a donné pouvoir à Marie-Odile MOREL, Olivia NÉEL qui a donné pouvoir à Régis PICOT, Guy BARBIER qui a donné pouvoir à Isabelle SEGUIN.

Roselyne DUBOURGUAIS a été désignée secrétaire de séance.

**Christophe PASSAYS donne lecture du rapport suivant :**

**Mes chers collègues,**

Les communes ont la charge des écoles publiques. Elles sont propriétaires des locaux et en assurent la construction, la reconstruction, l'extension, les grosses réparations, l'équipement et le fonctionnement." (article L212-4 du code de l'éducation).

Les dépenses pédagogiques sont également à la charge des communes, à l'exception des droits dus en contrepartie de la reproduction par reprographie à usage pédagogique d'œuvres protégées (qui sont à la charge de l'État) et des fournitures scolaires individuelles (qui peuvent être laissées à la charge des parents).

Les sorties pédagogiques occasionnelles comprenant la pause déjeuner ou dépassant les horaires habituels de la classe, ainsi que les sorties avec nuitée(s) n'entrent pas dans le cadre des dépenses obligatoires des communes.

La commune déléguée de Vire aide cependant au financement de ces sorties pédagogiques facultatives, validées par les conseils d'écoles, en allouant une dotation annuelle versée à chaque école par le biais des OCCE (Office Central de la Coopération à l'Ecole).

Ainsi, la Collectivité verse aux coopératives des écoles publiques viroises un forfait journalier par élève qui participe à une classe découverte avec nuitée ou à une classe de neige. Ces forfaits n'ont pas été réévalués depuis 2009. Et afin de maîtriser le budget alloué aux sorties à la journée, il a été décidé depuis 2015 de verser également une subvention par enfant afin d'aider à l'organisation des sorties pédagogiques dites de fin d'année.

La Commission Education souhaite augmenter ces différents forfaits d'un euro.

Ainsi, le nouveau forfait journalier par élève pour les classes découvertes passerait à 11 € et à 12 € pour les classes de neige, et à 6€ par enfant de maternelle et 7 € par enfant d'élémentaire pour les sorties de fin d'année.

Un avis est demandé au Conseil Communal pour valider les nouveaux forfaits des subventions aux coopératives des écoles primaires viroises, pour l'organisation des sorties pédagogiques facultatives, pour l'année 2017 et les suivantes.

**Avis du Conseil Communal : favorable à l'unanimité**

Le Maire délégué  
de la commune déléguée de VIRE  
**M. ANDREU SABATER**



---

## Extrait du Registre des projets de Délibérations Du Conseil Communal

---

Objet : Programme d'habitat La  
Mercerie – Vente de trois lots à bâtir

Séance du 27 mars 2017

Nombre de membres en exercice : 33

Nombre de membres présents : 27

Quorum (17) : **Atteint**

Nombre de membres excusés : 6

Nombre de membres ayant  
donné pouvoir : 5

Nombre de membres absents : 6

L'an deux mille dix-sept, le vingt-sept du mois de mars à vingt heures trente, le Conseil Communal de la commune déléguée de Vire, dûment convoqué par courrier en date du vingt et un mars deux mille dix-sept par Monsieur Marc ANDREU SABATER, Maire, s'est réuni à l'Hôtel de Ville de Vire Normandie, sous la présidence de Monsieur Marc ANDREU SABATER.

**Présents** : Marc ANDREU SABATER, Serge COUASNON, Régis PICOT, Lyliane MAINCENT, Gaëtan PREVERT, Yoann LEFEBVRE, Christophe PASSAYS, Marie-Noëlle BALLÉ, Pascal BINET, Marie-Odile MOREL, Eric DUMONT, Isabelle SEGUIN, Philippe MALLÉON, Raymond GABILLARD, Cindy BAUDRON, Marie-Claire LEMARCHAND, Sarah AKABI, Catherine SEGRETIN Francine BOUVET, Cédric CAER, Claudine ARRIVÉ, Catherine GODEBARGE, Roland BERAS, Catherine TAHAN, Jérémy FOLLY, Roselyne DUBOURGUAIS, Rémy MAUBANT.

**Excusés, Absents** : Catherine MADELAINE qui a donné pouvoir à Raymond GABILLARD, Jean-Marc CHAUVIN, Laurent DECKER qui a donné pouvoir à Yoann LEFEBVRE, Noria KEBLI qui a donné pouvoir à Marie-Odile MOREL, Olivia NÉEL qui a donné pouvoir à Régis PICOT, Guy BARBIER qui a donné pouvoir à Isabelle SEGUIN.

Roselyne DUBOURGUAIS a été désignée secrétaire de séance.

### Serge COUASNON donne lecture du rapport suivant :

Par délibération du 12 novembre 2012, le Conseil Municipal a arrêté les conditions de cession des lots à bâtir des hameaux B et C du programme d'habitat de *La Mercerie* autorisé par arrêté municipal du 10 octobre 2011, modifié le 30 novembre 2012. Trente-quatre des quarante lots du programme ont déjà été cédés.

Quatre lots à bâtir ont fait l'objet d'une nouvelle option d'achat se déclinant comme précisé au tableau ci-après détaillé en annexe I.

En application de l'article L.2241-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, le service des Domaines a été consulté pour avis. Cet avis, daté du 28 septembre 2015, estime la valeur de ces lots à :

- 20 000 € pour les lots à bâtir de 350 à 500 m<sup>2</sup>.
- 25 000 € pour les lots à bâtir de 500 à 600 m<sup>2</sup>
- 30 000 € pour les lots à bâtir de 600 à 800 m<sup>2</sup>.

Toutefois, la phase de pré-commercialisation ayant démontré que ce type de tarification demeurerait trop élevé eu égard à l'offre extra-muros et ne favorisait donc pas une accession à la propriété sur Vire, il est décidé de ne pas retenir la valeur vénale de France Domaine.

Il vous est proposé de bien vouloir :

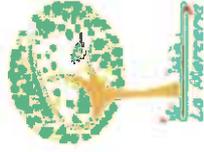
- décider la vente des 3 lots du programme d'habitat de *La Mercerie* aux personnes et selon les conditions détaillées aux annexes I et II ci-jointes. L'annexe II récapitule les étapes de la procédure d'acquisition ainsi que les incidences du non-respect des délais impartis à chacune d'entre elles,
- autoriser Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer les actes de vente qui seront rédigés respectivement par les études de Maître BASNIER, notaire à Vire Normandie ainsi que tous documents relatifs à ces transactions et, notamment, l'acte administratif ou authentique constatant le transfert de propriété des immeubles communaux concernés par cette transaction du patrimoine de l'ancienne commune de Vire vers celui de la commune nouvelle de Vire Normandie.

**Avis du Conseil Communal : favorable à l'unanimité**

Le Maire délégué  
de la commune déléguée de VIRE  
Maire ANDRÉU SABATER

\*\*\*





**ANNEXE II - ETAPES DE LA PROCEDURE D'ACQUISITION  
D'UN LOT A BATIR**

Etapes du projet	Signature d'un compromis de vente auprès de l'étude notariale. Versement retenu	Dépôt du permis de construire	Obtention du Permis de construire	VENTE du lot réservé	Ouverture du chantier de construction	Achèvement des travaux de construction
Délais impartis	<b>1</b> mois maximum après la prise d'option d'acquisition	<b>4</b> mois maximum après la signature du compromis	<b>5</b> mois maximum après le dépôt du permis de construire	<b>2</b> mois maximum après l'obtention du permis de construire	<b>6</b> mois maximum après la signature de l'acte de vente	<b>24</b> mois maximum après l'ouverture du chantier
Incidences non respect des délais impartis	Annulation de l'option	Caducité du compromis de vente	Caducité du compromis de vente	Caducité du compromis de vente	Résolution de la vente	Résolution de la vente



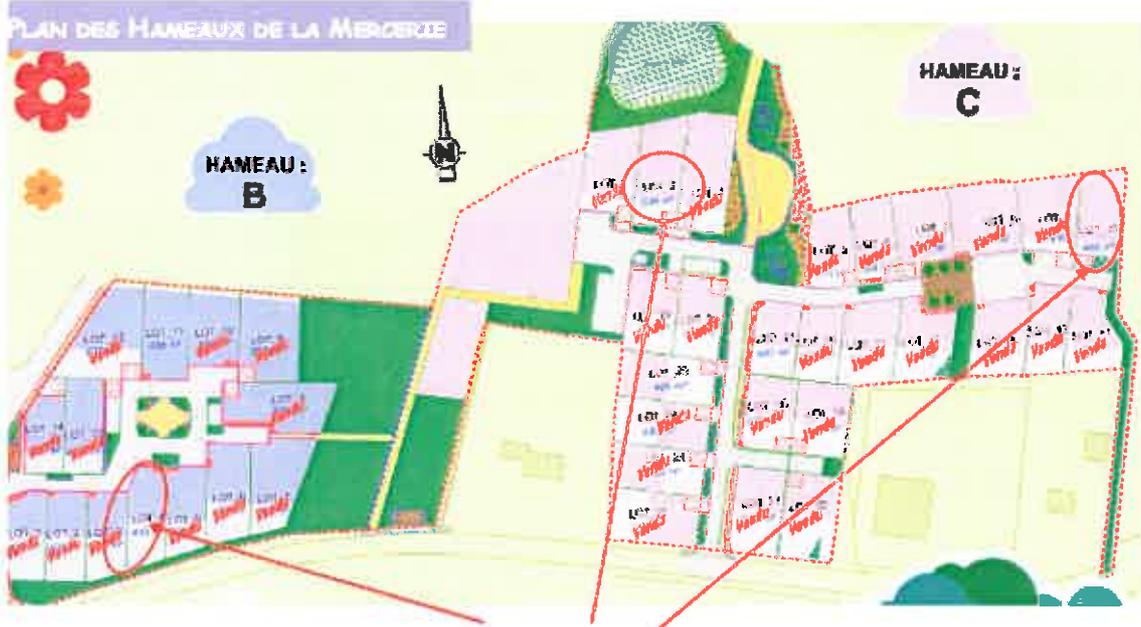
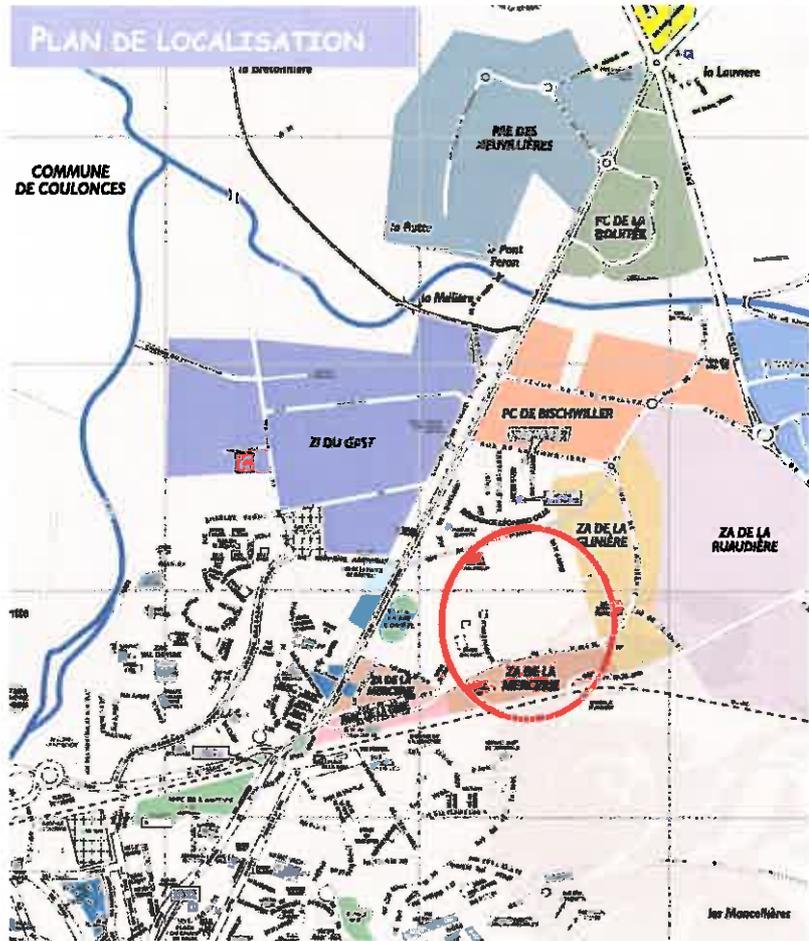
Hameau	N° de lot	Surface (1)	Référence cadastrale	Adresse postale	Tarif de cession (2)(3)	dont TVA sur marge	Identité de l'acquéreur	Notaire chargé de la transaction (2)	Estimation du Domaine
B	4	420 m <sup>2</sup>	AZ n° 153	n° 8 allée Zélie Delise	14 500 €	2 033,46 €	Mme BOLLE Amandine et M. MULOT Mickaël	Etude BASNIER	20 000 € (avis du 28.09.2015)
C	2	539 m <sup>2</sup>	AZ n° 165	n° 5 allée Zélie Delise °	19 500 €	2 758,22 €	Mme BLANCHET Annie	Etude BASNIER	20 000 € (avis du 28.09.2015)
C	10	522 m <sup>2</sup>	AZ n° 87	n° 19 allée Irène Lecomec	19 500 €	2 773,73 €	M. MORIN Sébastien	Etude BASNIER	20 000 € (avis du 28.09.2015)

(1) Surface définitive après bornage

(2) L'acte de vente sera signé auprès de l'une des deux études notariales viroises au choix des acquéreurs. Il devra comporter mention de l'accord de l'acquéreur au projet de redécoupage par Vire Normandie des lots n° 28 et 28 bis du hameau C en 4 lots à bâtir. Les frais de mutation seront à la charge exclusive des acquéreurs.

(3) Les frais de mise en service des réseaux eau potable (EPo), eaux usées (EU) et eaux pluviales (EPI) sont établis par les Services Eau et Assainissement de Vire Normandie et réglés directement par les futurs propriétaires et distinctement du prix d'achat du terrain, après facturation.





Options d'achat